59e ANNÉE (6e SÉRIE) No 23 9 JUIN 1949

L'AMI DU CLERGÉ

Paraît à Langres tous les jeudis

Mgr A. ROZIER
Protonotaire apostolique *ad instar participantium*
Directeur

Mgr F.-M. CATHERINET
Prélat de la Maison de Sa Sainteté
Codirecteur

Sainte Marguerite-Marie et les auteurs spirituels du XVIIe siècle

AVANT-PROPOS

Les grands courants de la pensée chrétienne ne sont pas faciles à suivre dans leurs mystérieux cheminements au fond des âmes. Mais de loin en loin une source jaillit, qui atteste la présence d'une infiltration latente. Un cas de ce genre se présente à Paray-le-Monial, où, de 1674 à 1690, une Visitandine a consigné ses expériences et pensées mystiques [1]. De ces écrits, trop peu littéraires pour avoir été retenus par Bremond dans son *Histoire littéraire du sentiment religieux en France*, se dégage une spiritualité qui porte la marque du siècle, et qui, en dehors de l'apport personnel de la sainte, permet de se représenter la vie intérieure des couvents à cette époque. Car notre sainte, qui n'avait aucune instruction, est bien le type de la religieuse moyenne chez qui on retrouve l'influence des auteurs en vogue ; fonds commun, merveilleusement développé par elle, et accru d'idées et de pratiques nouvelles qui paraissaient alors singulières.

Ce fonds commun est d'origine toute française et se rattache au mouvement de rénovation de la pensée religieuse inauguré par le cardinal de Bérulle. Un examen rapide permettra de s'en rendre compte.

I. — Précurseurs et traits caractéristiques

Sainte Marguerite-Marie a reçu de Jésus le nom de « disciple bien-aimée » de son Cœur. A l'école de ce Maître, elle s'est instruite « des secrets et des trésors » du Sacré Cœur. Nous ne saurions mieux faire, pour tâcher de répondre à l'appel que Jésus nous adresse par elle, que de puiser dans ses écrits les notions fondamentales sur lesquelles s'appuie sa dévotion, avec tout le développement qu'elle leur a donné.

Bien que ses compagnes, à Paray, l'aient accusée longtemps de vouloir introduire des nouveautés, la dévotion au Sacré Cœur germait de tous côtés dans le monde chrétien : il ne lui manquait qu'un ensemble de pratiques basées sur une théologie précise. Depuis des siècles, le Cœur de Jésus symbolisait son amour, et ce Cœur était la retraite d'âmes saintes bien connues. Peu avant la naissance de Marguerite, le P. Joseph du Tremblay (1577-1638), l'Eminence grise de Richelieu, prêchait le Sacré Cœur aux Bénédictines du Calvaire. Chose curieuse, un des plus beaux livres sur le Sacré-Cœur a été publié en 1651 dans la protestante Angleterre par un chapelain de Cromwell, le Rév. Goodwin, universitaire d'Oxford.

Vers 1665, à Aix-en-Provence, Jeanne Perraud voyait Jésus dans son éternité, le côté droit ouvert d'une grande plaie, si profonde qu'elle pénétrait tout son intérieur. Par cette tendresse avec laquelle il ouvrait sa poitrine, il témoignait de l'extrême amour qu'il avait pour tout le monde. Jeanne Perraud fit à la plume plusieurs crayons et commanda un grand tableau à l'huile représentant le Sauveur avec ses plaies ouvertes, et celle du cœur fort grande et pleine d'un sang bouillonnant d'amour pour les pécheurs [2].

L'oratorien J.-B. Noulleau (1604-1672) rapprocha la théologie du pur amour et celle du Sacré Cœur. Il avait été formé par les mêmes maîtres que saint Jean Eudes. C'est à ce dernier qu'il était réservé d'être le docteur de la dévotion nouvelle par la composition d'une messe et d'un office. L'année même où Marguerite Alacoque faisait profession à Paray, en 1672, saint Jean Eudes fait déjà chanter aux séminaristes de Normandie une messe en l'honneur du Sacré Cœur. Il avait été amené à cette dévotion par une autre que pratiquait l'Oratoire fondé en 1611 par le cardinal de Bérulle : la dévotion au Verbe incarné, le seul adorateur acceptable à Dieu, le Sauveur dont nous devons essayer de reproduire en nous les dispositions, les « états » successifs au cours de sa vie, pour nous joindre à sa prière. A cette idée, saint Jean Eudes, sous l'influence de saint François de Sales, ajoute une note de pieuse tendresse humaine qui met en relief Jésus aimant, dont le Sacré Cœur est le symbole.

De son côté, pendant ce temps, sainte Marguerite-Marie s'adonnait à la contemplation de la Passion et des plaies du Sauveur, spécialement la plaie du côté, dévotion principale de la vie chrétienne jusqu'au début du XVIIe siècle. Déjà l'idée de son peu de correspondance aux grâces de Dieu, de ses « ingratitudes », l'inquiétait (p. 127, 132) [3]. Comme elle désirait, une veille de communion, unir son cœur à celui de Jésus, une vision lui montra « ce beau Cœur plus éclatant qu'un soleil, et d'une infinie grandeur, et un petit point qui ne semblait qu'un atome et qui était tout noir et défiguré, mais qui faisait tous ses efforts pour s'approcher de

[1] *Vie et Œuvres de sainte Marguerite-Marie*, 3 vol., J. de Gigord, 1920 ; t. II.

[2] Bremond, *Histoire littéraire du sentiment religieux en France*, t. III, p. 582.

[3] Les citations tirées du t. II de *Vie et Œuvres de sainte Marguerite-Marie*, édition 1920, sont indiquées seulement par la page.

cette belle lumière ; c'était en vain, si ce Cœur amoureux ne l'eût attiré lui-même, en disant : « Abîme-toi dans ma grandeur » (p. 131).

C'est cette image du Cœur, isolé de la personne généralement, qui lui apparaîtra pendant des années, et encore le 2 juillet 1688 : un trône de flammes dans lequel était l'aimable Cœur de Jésus avec sa plaie. C'est cette image du Cœur isolé qu'elle fera dessiner, peindre et honorer. Mais dans les visions principales, c'est Jésus lui-même qui apparaît, par exemple le 27 décembre 1673 (p. 70), où il fait reposer sa disciple bien-aimée sur son Cœur, lui en découvre les secrets, et lui révèle sa mission d'apôtre du Sacré Cœur. C'est aussi Jésus en personne, avec ses cinq plaies brillantes comme cinq soleils, qui ouvrant sa poitrine, un vendredi, découvre à sa disciple son Cœur aimant et lui indique les pratiques de la dévotion nouvelle : la communion des premiers vendredis du mois et l'heure sainte du jeudi soir. Pour clôturer les grâces accordées à la sainte dans sa troisième et quatrième année de religion (p. 145), celles où le P. La Colombière était son directeur (1675 et 1676), c'est encore Jésus qui, en juin 1676, lui découvre son Cœur et réclame l'institution d'une fête le vendredi après l'octave de la Fête-Dieu, en réparation des fautes commises envers la sainte Eucharistie pendant cette octave.

Tel est l'essentiel de la dévotion qui, de Paray, se répandit sur l'Eglise universelle. S. Jean Eudes, précurseur liturgique, n'avait réussi à toucher qu'un petit nombre de séminaires ou de monastères. Tombé dans un injuste oubli, la critique moderne l'a ressuscité, comme dit Bremond (*op. cit.*, III, 583). Pourquoi le même auteur affirme-t-il auparavant (p. 70) que c'est de lui que l'Eglise universelle apprendra bientôt la dévotion au Sacré Cœur ? Il ne saurait être question de nier ou de déprécier son titre glorieux de promoteur du culte liturgique des Sacrés Cœurs de Jésus et de Marie. Mais sous cette forme ce culte n'a pris aucune extension dans l'Eglise universelle ; tandis qu'au XVIII^e^ et au XIX^e^ siècles tous les regards, dans l'univers catholique, se sont tournés vers Paray. C'est au XX^e^ siècle seulement que pleine justice a été rendue à S. Jean Eudes [4].

Sainte Marguerite-Marie a survécu dix ans à ce précurseur. Qu'a-t-elle connu de lui ? Assurément pas sa Messe du Sacré Cœur chantée à Rennes en 1670 pour la première fois. Elle désirait en avoir une ; la sœur Joly, de Dijon, la composa, et elle fut célébrée le 4 février 1689. Chose remarquable, l'introït, le graduel et un alleluia sont empruntés à la Messe du Cœur de Marie du P. Eudes. Cette messe était aussi connue à Paray, car sainte Marguerite-Marie mentionne une vision qu'elle eut le jour de cette fête, après la communion (p. 166). Le Cœur de Jésus, séparé de la sainte Humanité, et le Cœur de Marie, isolé lui aussi, tous deux lumineux, encadraient un autre cœur presque imperceptible, celui de la sainte. Bientôt les trois n'en firent qu'un, et une voix s'écria : « C'est ainsi que mon pur amour unit ces trois cœurs pour toujours ». Au début, c'était bien l'idée du P. Eudes que Jésus et Marie n'ont qu'un cœur, c'est-à-dire une même vie intérieure, cœur auquel le nôtre doit se joindre. Ce n'est qu'en 1670 qu'il a distingué le Cœur de Jésus pour l'adorer seul.

Le couvent de Paray connaissait l'ouvrage du P. Eudes publié en 1648, à Autun, sous le titre de *La Dévotion au très saint Cœur et au très sacré Nom de la Bienheureuse Vierge Marie.* C'est là qu'on trouve la prière *Ave Maria, filia Dei Patris*, paraphrase de l'*Ave Maria.* La récitation de ce « grand *Ave* » fut permise à sainte Marguerite-Marie pour le samedi, vers 1683 (t. I, p. 403). Devenue maîtresse des novices, elle ordonne à celles-ci la même prière au début de mai 1686 (t. II, p. 319).

Dans une oraison (p. 811), elle se dit « esclave du sacré Cœur de Jésus et de Marie », expression eudiste, Jésus et Marie n'ayant qu'un même cœur, aux yeux du P. Eudes, en unité d'esprit, de sentiment, de volonté et d'affection. Une lettre du 10 juillet 1680, à la Mère Saumaise (p. 243), se termine par une expression analogue : « ...vôtre dans les sacrés Cœurs de Jésus et de Marie ». Rappelons que la dévotion à « l'esclavage de Marie » était populaire au XVII^e^ siècle et a séduit les plus grands mystiques, de Bérulle à Grignion de Montfort (Cf. A. Molien, *Le Cardinal de Bérulle*, t. I, p. 55).

Les trente-trois salutations de sainte Marguerite-Marie au Sacré Cœur (p. 779) n'ont presque rien de commun avec la Salutation au divin Cœur de Jésus et de Marie qu'on trouve dans l'ouvrage de 1648 du P. Eudes. C'est bien le même titre, et six adjectifs (humble, aimant, etc.) correspondent ; mais dans la prière eudiste il n'y a que treize *Ave*, suivis de séries d'acclamations, où un seul impératif trouve son analogue chez sainte Marguerite-Marie : « *illumina*, éclairez-moi ». La prière parodienne est plus développée, et d'une construction plus régulière ; cependant l'idée première a pu venir du P. Eudes.

En 1686, une consécration des novices de la sainte à la Ste Vierge lui demandait que « vous nous offriiez, dédiiez, consacriez et immoliez au sacré Cœur de l'adorable Jésus... ». Cette suite de verbes se lit, dans le même ordre, au bas de la Salutation eudiste de 1648 : « *Tibi cor nostrum offerimus, donamus, consecramus, immolamus* ».

A la fin de sa vie, en 1690, lorsque la sainte se plaisait à exhorter souvent le jeune P. Croiset à faire le plus parfaitement possible le livre qu'il allait bientôt publier sur la Dévotion au Sacré Cœur, elle lui écrit : « N'y oubliez pas les litanies du Cœur de la très sainte Vierge » (p. 617). C'était une prière recommandée par le P. Eudes. On l'avait insérée dans le Livret sur le Sacré Cœur, à Moulins, en 1687. Sainte Marguerite-Marie l'avait envoyé au P. Croiset, en 1689, en lui disant : « Vous y prendrez les litanies du Sacré Cœur de la très sainte Vierge, pour y ajouter à votre livre » (p. 538). Même recommandation peu après (p. 554). Il y avait donc communion d'idée entre le P. Eudes et sainte Marguerite-Marie sur le culte à rendre au Cœur de Marie. Il ne semble pas qu'on ait eu con-

[4] Par un étrange accident, les *Acta Apostolicæ Sedis* de 1925 ont laissé tomber quelques lignes de la bulle de canonisation de S. Jean Eudes, en particulier ces mots importants : « ...Sacratissima Corda Jesu et Mariæ quorum liturgicum cultum eisdem præstandum non sine aliquo divino afflatu primus omnium excogitavit » (p. 489) ; et à la page 490, au martyrologe, au lieu de « Sancti viri agendi », il faut lire : « tanti patris, doctoris et apostoli agendi ». Ces deux rectifications ont été ajoutées au même volume des *Acta*, p. 727.

naissance à Paray de l'ouvrage publié par le P. Eudes en 1670 : *La Dévotion au Cœur admirable de Jésus*, avec office du Sacré Cœur. On ignora la célébration de la messe triomphale *Gaudeamus*, à Rennes, le dimanche 31 août 1670, et l'établissement de cette solennité le 20 octobre, à partir de 1672, dans les séminaires de Normandie, province où cette fête fut concédée au clergé et aux fidèles en 1685 à Evreux, 1686 à Lisieux et 1688 à Coutances. Le peu de facilité des communications explique cette ignorance. Paray n'a pas connu davantage le dernier ouvrage du P. Eudes : *Le Cœur admirable de la très sainte Mère de Dieu*, in-4° de 744 pages, paru en 1681, où se trouvent neuf méditations pour la fête du Cœur de Jésus, et huit sur le divin Cœur de Jésus. Paray n'était pas non plus informé de la célébration d'un office du Sacré Cœur dans plusieurs monastères de Bénédictines, pas plus que des efforts du P. Huby, S. J. (1608-1693), en Bretagne, pour la réparation des outrages faits au Saint-Sacrement. Ce Père fit frapper des médailles du Sacré Cœur.

La dévotion nouvelle tendait ainsi à se faire jour, car elle répondait aux aspirations d'une piété approfondie et renouvelée par l'Oratoire de France au début du xvii^e^ siècle. Dieu la préparait de divers côtés par des grâces mystiques accordées à des âmes saintes, mais ces préludes restaient cachés. On peut dire qu'ils étaient particulièrement ignorés à Paray, où jusqu'en 1685 sainte Marguerite-Marie fut accusée de vouloir introduire des nouveautés. Cette ignorance exclut toute idée d'une influence extérieure sur la sainte, et c'est une preuve de l'authenticité de ses révélations. C'est à peine si à la fin de sa vie, elle a su « que l'on a érigé une Congrégation sous le titre du sacré Cœur de Notre-Seigneur Jésus-Christ. Je ne sais pas bien si c'est à Paris, mais je sais qu'il s'en fait encore une autre toute dédiée à l'honorer » (p. 481). L'édition de *Vie et Œuvres* de 1687 signale ici la confrérie de Coutances, érigée par ordonnance épiscopale le 25 janvier 1688 (t. II, p. 235 et 247). Il était réservé à la moins estimée des Sœurs d'un couvent de province de faire jaillir l'étincelle et d'allumer la flamme qui allait embraser le monde. C'est elle seule qui a proposé les pratiques nouvelles, si mal accueillies au début, et jugées singulières encore longtemps après, qui forment le corps de la dévotion au Sacré Cœur.

Est-ce à dire que cette dévotion se borne à ces exercices : la communion réparatrice des premiers vendredis du mois, l'heure sainte hebdomadaire, et la fête annuelle du Vendredi après l'octave de la Fête-Dieu, avec l'amende honorable ? Est-ce là le dernier mot des trésors et des secrets du Cœur de Jésus ? Cette vue serait trop étroite. Les historiens du sentiment religieux ont opposé la dévotion de Paray à celle des Eudistes. La première est simple et populaire ; la seconde, savante, scrute les mystères de la charité en Jésus comme Dieu et comme homme ; elle est « théocentrique » : Jésus aime avant tout son Père ; son Cœur nous mène à Dieu. A Paray, on honore l'amour de Jésus pour les hommes, ce Cœur aimant et amoureux de notre amour, comme parle saint François de Sales : cette dévotion est « anthropocentrique ». Elle considère en Jésus son humanité plutôt que sa divinité, tandis que la dévotion eudiste approfondit l'intérieur de Jésus et tend à développer notre vie intérieure en union avec celle du Verbe incarné. Les deux dévotions ont pour objet l'amour de Jésus pour nous : la dévotion parodienne veut rendre actes d'amour pour actes d'amour ; l'autre veut s'unir à Jésus, vivre en lui et se joindre à son sacrifice offert à la majesté divine. Elle porte l'âme plus directement à la vie mystique par une liaison intime avec ce qu'il y a de plus profond dans la personne du Verbe incarné.

Bremond a vu dans ces différences la raison du succès divers des deux dévotions. La plus savante, la plus mystique, s'est à peine développée ; la plus simple, la plus populaire, a triomphé de toutes les oppositions. Et il conclut en disant que la dévotion parodienne au Cœur-Amour, pour ne pas sombrer dans une religiosité courte et fade, pour donner tous ses fruits de grâce, doit tendre à ne plus se distinguer de la dévotion au Cœur-Personne, et qu'elle doit dans ce but prendre les leçons des maîtres de l'école mystique française, Bérulle, Condren, Ollier, le P. Eudes (*Op. cit.*, III, 671).

Ne pourrions-nous pas chercher dans sainte Marguerite-Marie elle-même une confirmation de la justesse de ces vues, et déjà un épanouissement de la dévotion parodienne dans le sens indiqué par l'éminent historien ? N'est-il pas possible de reconnaître dans ses écrits quelques traces de son contact avec les docteurs de son siècle, non seulement saint François de Sales, mais les Oratoriens disciples du cardinal de Bérulle et ceux qui ont accepté leur influence, les Pères Saint-Jure, Nouet, Guilloré, jusqu'au P. Eudes et au *Chrétien Intérieur* de M. de Bernières. C'est en effet par la lecture de ces auteurs qu'elle a été préparée à recevoir les leçons directes du plus grand des Maîtres.

II. — Signes d'influences oratoriennes

Vivant dans la seconde moitié du xvii^e^ siècle (1647-1690), sainte Marguerite-Marie a bénéficié des idées nouvelles propagées par le cardinal de Bérulle et l'Oratoire de France. Quels livres a-t-elle lus ? Il est bien difficile de le savoir. Mais dès le début de sa vie religieuse, elle entendit une expression curieuse qui nous rappelle le style du cardinal. La maîtresse des novices disait à la jeune postulante : « Allez-vous mettre devant Notre-Seigneur comme une toile d'attente devant un peintre ». « Toile d'attente » ne semble pas avoir eu droit de cité dans la langue française. Le terme exact est « table d'attente ». Dans le dictionnaire de Furetière (1690), nous lisons : « Une toile imprimée est une table d'attente pour y faire un portrait » (« *Imprimée* se dit d'une toile sur laquelle on a mis certaines colles et couleurs avant de peindre ». Furetière). Or le cardinal de Bérulle a écrit : « Nous devons regarder notre être... comme une table d'attente, qui attend l'accomplissement de celui qui l'a faite, comme une couche première en la main d'un excellent peintre, qui attend les vives et dernières couleurs » (A. Molien, *Le Cardinal de Bérulle*, I, 184). Cette expression avait été apportée à Paray, et déformée, par une des Sœurs fondatrices venues de Lyon en 1626. Tombée malade en 1627 et torturée d'affreuses souffrances durant dix-huit mois, elle ne pouvait parfois s'empêcher de crier de tout son cœur : « O douce main de mon Epoux, crayonnez, crayonnez en moi selon votre volonté ! » Une fois,

la Supérieure lui demanda ce qu'elle voulait dire. « Ma chère Mère, répondit-elle, c'est que je me tiens devant Dieu comme une toile d'attente devant son peintre. Mon Dieu est mon peintre ; je le supplie de crayonner en moi l'image parfaite de mon Jésus crucifié, travaillé et souffrant pour mon amour. » (*Histoire de la fondation du monastère de Paray*, Autun, 1926, p. 29). Dans le terme technique, la bonne sœur remplaçait *table* par *toile*, et son expression, recueillie par une novice parodienne qui allait être maîtresse des novices au temps de sainte Marguerite-Marie, a été conservée dans l'autobiographie de la sainte (p. 56) [5].

Dans le vol. de 850 pages in-8° de ses écrits, on trouve bien d'autres termes qui rappellent les auteurs spirituels de l'école française, oratoriens ou jésuites. Un des plus caractéristiques est le mot « *état* », qui, au singulier ou au pluriel, se rencontre presque à chaque page, dit Bremond, dans les livres oratoriens. (*Op. cit.*, III, 65).

Ste Marguerite-Marie en use fréquemment. Par exemple : « le pitoyable *état* où les pécheurs mettent Jésus au temps du carnaval (p. 116) ; l'*état* sensible et souffrant où il m'a mise en ce temps de carnaval (p. 593) ; divers *états* de souffrance que j'ai à soutenir continuellement (p. 612) ; se consoler des pensées tristes par des *états* d'abandon (p. 607) ; renouvelez tout l'*état* de mon âme (p. 824) ; vous êtes en l'*état* où il vous veut, qui est de vivre sans appui ni désir (p. 697) ; il ne vous rejettera jamais tant que vous lui serez soumise dans tous les *états* où il vous mettra (p. 708) ; pour honorer votre *état* de victime en ce sacrement d'amour (p. 801) ; vous êtes mis en *état* de victime dans l'adorable Eucharistie (p. 819) ; Jésus s'y tient dans un *état* de mort (p. 833) ; honorer votre *état* de victime (p. 806), phrase empruntée au Jésuite Guilloré (p. 805) ; nous conformer entièrement à ses *états* de sacrifice, d'abandon et d'amour au très saint Sacrement (p. 335) ; Jésus est au très saint Sacrement comme dans un *état* de mort au regard de la vie des sens (p. 741) ; destinée à rendre un continuel hommage à son *état* d'hostie et de victime au très saint Sacrement (p. 196) ; je vous salue, ô Cœur de Jésus dans tous vos *états* (p. 779) ; autant que j'ai causé de douleur à votre Cœur dans votre *état* passible et souffrant, je lui veux maintenant donner autant de joie dans votre *état glorieux* » (p. 807).

Notre acceptation de l'action de Dieu en nous porte, dans le langage oratorien, le nom d'*adhérence*. La Vierge, dit Bérulle, est « remplie de Jésus par une *adhérence* totale à Jésus ».

En avril 1673, sainte Marguerite-Marie reçut l'ordre d'écrire « ce qui se passait dans son intérieur ». Comme elle hésitait, Dieu lui dit : « Pourquoi refuses-tu d'obéir à ma voix et d'écrire ce qui vient de moi et non de toi, qui n'y as aucune part qu'une simple *adhérence?* » (p. 132). Vers la fin de sa vie, elle conseille à une amie de se livrer à la Providence, « demeurant dans une humble et paisible *adhérence* à son bon plaisir » (p. 432). Au P. Croiset elle avoue : « Je ne peux faire autrement que d'*adhérer* et me soumettre à ce qu'Il fait » (p. 601). Elle engage une Sœur à se rendre simplement attentive à l'amoureuse présence de Dieu « en *adhérant* à toutes ses dispositions » (p. 695). Dans son vœu de 1686, elle s'abandonne totalement au sacré Cœur de Notre-Seigneur « me contentant, dit-elle, d'*adhérer* à toutes ses saintes opérations et dispositions » (p. 201).

Dans le vocabulaire bérullien, dit Bremond, « *regarder* » est presque synonyme de « rayonner » ; et « regard » de « rayon ». *Regarder*, de la part de Jésus, c'est communiquer sa grâce, son esprit, ses états, sa vie ; de notre part, c'est nous offrir à ces divines communications (*op. cit.*, III, 101). — Le Sacré Cœur, écrit sainte Marguerite-Marie, « vous sanctifiera à sa mode et non à la vôtre. C'est pourquoi laissez-le faire, le *regardant* toujours pour le glorifier en vous anéantissant, et il vous *regardera* pour vous purifier en vous sanctifiant » (p. 602).

Alors que d'autres moralistes chrétiens sont des professeurs d'énergie, les oratoriens prêchent la soumission, l'anéantissement (cf. A. Molien, *Le Cardinal de Bérulle*, I, 115). Ce dernier terme revient bien des fois sous la plume de la sainte.

Dès son noviciat, le sentiment qu'elle avait d'une mystérieuse présence de son divin Maître « imprima en moi, dit-elle, un si profond *anéantissement* que je me sentis d'abord comme tombée et *anéantie* dans l'abîme de mon néant, d'où je n'ai pu sortir, par respect et hommage à cette grandeur infinie » (p. 62). Même attitude lors de sa grande épreuve de novembre 1677 (p. 88) : « prosternée devant mon Dieu, dont la souveraine grandeur me tenait toute *anéantie* dans le plus profond abîme de mon néant, toujours pleurant et gémissant pour lui demander miséricorde ». A l'oraison, elle demeurait aux pieds de Dieu dans un grand *anéantissement* à la vue de sa misère (p. 138). Brûlant du désir que Dieu fût aimé, « je me prosternais la face contre terre, écrit-elle, offrant Jésus à son Père éternel, m'abîmant dans mon *néant* pour rendre hommage à sa grandeur » (p. 146). « Voici, ô mon âme, en quoi tu peux honorer ton Dieu : c'est en te renonçant toi-même, en t'*anéantissant* avec Jésus-Christ et pour l'amour de Jésus-Christ » (p. 168).

« Plus on mêle de soi, écrivait M. Olier, moins on est avancé dans les œuvres de la grâce ; c'est pourquoi il faut être soigneux d'être toujours en renoncement à nous-mêmes » (*Lettres*, II, 514). C'est aussi le conseil que donne sainte Marguerite-Marie : Laissez agir le Bien-Aimé, pour lui laisser couper, brûler, *anéantir* en nous tout ce qui lui déplaît, le suivant à l'aveugle, sans nous amuser à regarder ni à réfléchir sur nous-même pour voir ce que nous faisons ; ...pour vouloir trop faire, vous l'empêchez d'avancer l'œuvre de votre perfection » (p. 403).

Des termes, tels que *disposition, liaison, lier, abîmer, appliquer, application*, d'usage courant dans les œuvres de l'école française, se trouvent fréquemment chez sainte Marguerite-Marie. Elle parle des *dispositions* de Jésus au Saint Sacrement (p. 720). Jésus lui fait porter souvent des *dispositions* douloureuses pour apaiser sa justice (p. 108). Pour remédier à une vie languissante au service de Dieu, elle conseille de s'unir, en tout ce qu'on fera, au sacré Cœur de Notre-Seigneur Jésus-Christ, au commencement pour servir de *dispositions*, et à la fin pour satisfaction (p. 498). « Pour l'oraison, unissez-

[5] La même expression, sous sa forme exacte, se rencontre dans les écrits d'une mystique savoisienne, Marguerite Romanet (1612-1663) : « L'humilité, qui abaisse l'esprit, qui règle les sens, rend l'âme comme une table d'attente pour recevoir les divines impressions... » (Bremond, *op. cit.*, VI, 327). L'expression « table d'attente » était connue à la Visitation de Lyon. La seconde supérieure de Paray, envoyée de Bellecour en 1629, s'était mise dès son noviciat entre les mains de sa Supérieure « comme une table d'attente sur laquelle on pouvait former telles figures que l'on voudrait », dit le *Livre du Couvent* de Bellecour. (*Hist. de la fondation du monastère de Paray*, p. 33).

vous aux saintes intentions et *dispositions* de Notre-Seigneur au jardin des Olives » (p. 653). « Offrez à Dieu les saintes *dispositions* de Jésus pour suppléer à celles qui vous manquent » (p. 720).

« Je vous consacre... ma volonté pour être *liée* à la vôtre « (p. 795). « Mon intérieur était puissamment *lié* à cette divine présence et occupé à l'honorer » (p. 139). Elle fait un vœu en 1686 « pour me *lier*, consacrer et immoler... au sacré Cœur de Notre-Seigneur Jésus-Christ » (p. 200).

« Je me sentais *abîmée* dans cette fournaise d'amour » (p. 148). Ce terme se retrouve des dizaines de fois.

Dans l'oraison « Il *appliquait* si fort mon esprit que je ne sentais point de distractions » (p. 37). « Je ne pouvais faire de prières vocales devant le saint Sacrement, où je me sentais tellement toute *appliquée* que jamais je ne m'y ennuyais » (p. 38).

Le terme le plus abstrait peut-être du langage bérullien, c'est *capacité*. « Jésus-Christ, dit le cardinal de Bérulle, est une *capacité* divine des âmes ». Le propre de la Vierge, d'après lui, est d'être attentive à la vie intérieure et spirituelle de son Fils et d'être une pure *capacité* de Jésus, remplie de Jésus. » De son côté, sainte Marguerite-Marie s'écriait, dans un redoublement de grâces : « Suspendez, ô mon Dieu, ce torrent qui m'abîme, ou étendez ma *capacité* pour le recevoir » (p. 60). Un peu plus tard, elle écrit : « Mon Bien-Aimé a consommé en lui tous mes désirs, ne m'en ayant laissé que celui de me rendre une pure *capacité* de son amour » (p. 178). Elle souhaite à une correspondante de ne jamais cesser d'aimer la source d'amour « de toute la *capacité* de nos cœurs » (p. 291). Prosternée devant le Cœur de Jésus, elle proteste qu'elle l'aime « de tout l'amour, dit-elle, dont mon cœur est capable ; mais étendez sa *capacité* et augmentez mon amour » (p. 803).

Un dernier terme technique nous montrera combien sainte Marguerite-Marie s'était assimilé la langue des auteurs spirituels de son temps. Dans ses *Maximes spirituelles pour la conduite des âmes*, le P. Guilloré, celui dont elle a copié une prière (p. 805), écrivait : « Je m'applique les opérations de Jésus ; et alors il ne reste autre chose à l'âme que d'offrir au Père éternel ces opérations adorables pour *supplément des siennes* » (p. 302). Notre sainte indique la même pratique à ses novices : « A l'office, nous unirons nos louanges à celles de Jésus au saint Sacrement... et nous tâcherons d'entrer dans ses saintes intentions et dans son ardente pureté, afin qu'il soit partout notre *supplément* auprès de son divin Père » (p. 740).

Cette série de citations nous fait ressortir, dans la Visitandine de Paray, une élève studieuse des maîtres de la vie spirituelle de son temps. Il est reconnu qu'elle doit une partie de sa formation non seulement à saint François de Sales, mais à plusieurs écrivains jésuites, le P. Guilloré, le P. Saint-Jure, le P. Nouet ; elle n'a pas ignoré complètement le P. Eudes. Ces quatre auteurs avaient adopté les idées du cardinal de Bérulle et de ses disciples de l'Oratoire. Nous verrons que la sainte leur a emprunté non seulement leur vocabulaire, mais aussi leurs idées et leur tournure d'esprit si caractéristique ; en somme, qu'elle s'était parfaitement assimilé, fonds et forme, les meilleurs écrivains spirituels du grand siècle.

Un document contemporain confirme l'influence exercée sur la Visitation par l'Oratoire. Une dizaine d'années avant la profession de Marguerite Alacoque, des Visitandines de Paris furent imposées comme compagnes aux religieuses de Port-Royal. L'une de celles-ci a écrit d'elles : « Ces bonnes filles sont presque toutes formées sur un même modèle... Elles ne lisent que les livres de M. de Genève, des livres des Jésuites, et quelques livres des Pères de l'Oratoire » (Bremond, *op. cit.*, IV, 240). Les autres Visitations bénéficiaient de la même excellente formation spirituelle. Nous allons en voir les fruits dans les œuvres de la sainte Visitandine de Paray.

III. — Dévotion au Verbe Incarné

Ainsi nourrie de la lecture des maîtres de l'école française de spiritualité, il est naturel que sainte Marguerite-Marie ait adopté leur dévotion au Verbe incarné ; dévotion qui n'a pas seulement pour objet les quelques actions dont l'Evangile a fixé le souvenir, mais le Christ tout entier, soit qu'il agisse, soit qu'il se renferme dans le secret de sa vie intérieure. L'un des fils du cardinal de Bérulle, le P. Amelote, nous explique que

> « ce bien-aimé disciple, à qui le Maître avait fait sentir les mouvements de son Cœur, ne nous a pas seulement remis tous ses âges et toutes ses actions devant les yeux ; il nous a découvert son sein, il nous a fait pénétrer dans ses sentiments, il nous a représenté ses dispositions ; il nous a avertis qu'il n'y avait rien en sa personne qui ne méritât nos adorations et notre amour ; que son enfance était divine aussi bien que son immolation ; que l'humilité de son incarnation, la simplicité de ses premières années, l'obéissance de sa vie domestique, le silence de sa retraite, la fatigue de son métier, la pénitence de son désert, demandaient l'union de nos intentions et de nos sentiments aux siens, aussi bien que la charité de ses prédications, son zèle de la maison de Dieu, et sa patience dans ses douleurs. » (P. Amelote, *Vie du P. de Condren*, p. 88).

Bérulle apprenait ainsi à ses disciples à honorer tous les mystères de Jésus, et tous les états de sa vie, tous ses âges et toutes les affections de son âme. (P. Lejeune, *Sermon 139*).

C'est suivant ces principes que sainte Marguerite-Marie, dans les « confusions effroyables » que lui firent subir quelques-unes de ses compagnes dans la triste nuit du 20 novembre 1677, rendait hommage, nous dit-elle, au sacrifice que fit Jésus au moment de son incarnation dans le sein de sa Mère (p. 87). Elle souffrit, en gravant son nom sur sa poitrine, à l'automne de 1679, « en mémoire de ce qu'il avait souffert en prenant ce sacré Nom de Jésus » (p. 112). Elle gardait le silence pour honorer le silence de Jésus à l'étable, au désert, devant Hérode, ou en croix (p. 731, 732). Elle jeûnait pour honorer son jeûne (p. 99). Elle supporte aussi les souffrances de la nuit du 20 novembre pour honorer la nuit de la Passion (p. 87). Elle conseille d'offrir une répugnance à Notre-Seigneur pour honorer celle qu'il a bien voulu ressentir au jardin des Olives (p. 385). Elle récitait, toutes les nuits du jeudi, cinq *Pater* et *Ave* et cinq actes d'adoration pour rendre hommage à Notre-Seigneur dans l'extrême angoisse qu'il souffrit la nuit de sa Passion (p. 176). Notre-Seigneur lui demandait de faire des actes d'humilité pour honorer ses humiliations (p. 180). Vers le début de sa vie religieuse, Jésus lui annonça, en participation du mystère du crucifie-

ment, des tourments rigoureux et continuels : « une faim sans te rassasier, une soif sans te désaltérer... Cette faim continuelle des souffrances, ajouta-t-il, est pour honorer celle que j'avais de souffrir pour glorifier mon Père éternel. Cette soif sera de moi et du salut des âmes, en mémoire de celle que j'ai eue sur l'arbre de la Croix » (p. 156). Le couvent tout entier était formé à ces exercices en l'honneur du Verbe incarné, car la sainte rapporte une faveur qui lui fut accordée un jour de l'Ascension, comme on allait au chœur pour honorer le moment où Notre-Seigneur monta au ciel (p. 168).

C'est surtout au saint Sacrement que sainte Marguerite-Marie considérait Jésus. Dans sa retraite de 1684, elle prend la résolution d'obéir, pour rendre hommage à l'obéissance de Jésus en l'hostie. « Mon silence intérieur et extérieur, dit-elle, sera pour honorer le sien... Lorsque je parlerai, ce sera pour rendre hommage à cette parole du Père, ce Verbe divin qui est caché dans l'hostie... Mon repos sera pour honorer celui qu'il prend dans l'hostie... J'unirai toutes mes oraisons à celles que le sacré Cœur de Jésus fait pour nous dans l'hostie... En faisant la génuflexion, je penserai à celles qu'on lui faisait par dérision en sa Passion » (p. 197). Elle enseignait à ses novices à honorer la vie de gloire de Jésus au saint Sacrement, sa vie cachée, sa vie sacrifiée, sa vie de grâce, sa vie humiliée ; sa vie d'opération, en faisant chaque action selon l'esprit de la règle ; sa vie de consommation, en se tenant comme un cierge ardent qui n'a d'autre désir que de se consumer en l'honorant ; sa vie d'amour enfin. Elle leur prescrivait une demi-heure de silence pour honorer celui de Jésus au saint Sacrement (p. 732-734).

C'est encore au saint Sacrement qu'elle trouvait Jésus avec son Cœur sacré, et c'est là qu'elle s'appropriait les états de Jésus, car nos actions n'ont de valeur surnaturelle que lorsqu'elles sont unies à celles de Jésus-Christ. « Quand je garderai le silence, écrit-elle, je l'unirai à celui de Jésus au saint Sacrement » (p. 661). Elle engage une novice à unir ses obéissances à celles de Jésus au saint Sacrement (p. 663). C'était une de ses résolutions de retraite de 1684 que d'obéir pour rendre hommage à l'obéissance de Jésus en l'hostie (p. 197). Elle ordonnait à toutes ses novices d'unir leur oraison à celle que Jésus fait pour nous au saint Sacrement ; puis, en disant l'office, de s'unir aux louanges qu'il donne à Dieu son Père en ce divin Sacrement (p. 718). Elle honorait les anéantissements de Jésus au saint Sacrement en acceptant les mortifications, humiliations et contradictions (p. 719) ; elle conseillait à une amie de demander, dans ses visites au très saint Sacrement, d'aimer son « abjection » « pour y honorer les anéantissements d'un Dieu caché et humilié pour notre amour » (p. 380). Le jour des Trépassés, en 1672, elle s'agenouille devant le saint Sacrement pour lui faire amende honorable, la première dont elle parle, pour elle-même, pour l'abus qu'elle avait fait de ses grâces tant dans l'usage des sacrements que dans l'oraison, et elle lui demande de recevoir le sacrifice d'holocauste qu'elle désirait lui faire (par sa profession le 6 novembre), en le suppliant de l'unir au sien (p. 130).

Elle apprit bientôt que « l'union ne se fait que par la conformité » (p. 141). Car il s'agit, pour l'âme pieuse, d'imprimer en elle-même la ressemblance de Jésus. « Nous pourrons dire, avec saint Paul, que nous ne vivons plus, mais que c'est lui qui vit en nous » (p. 473). Dès son enfance, vers quatorze ans, « mon Crucifix me fit voir, dit-elle, sans que j'y comprisse rien, qu'il voulait se rendre le maître absolu de mon cœur et qu'il voulait me rendre en tout conforme à sa vie souffrante » (p. 34). La pensée du Crucifix ou de l'*Ecce Homo* lui inspirait dès lors le désir de souffrir pour se conformer à son Jésus souffrant (p. 34). A dix-huit ans, quand sa famille veut la marier, et qu'elle commence à voir le monde (p. 40), le souverain Maître se présente à elle dans la flagellation, tout défiguré, et lui reproche de le trahir, malgré « tant de preuves de son amour et du désir qu'il avait que je me rendisse conforme à lui » (p. 41). Au temps des maladies de sa mère, son divin Maître la « consolait et substentait d'une parfaite conformité à sa très sainte volonté... Je vous rends grâce, lui disait-elle, de ce que vous le permettez pour me rendre conforme à vous » (p. 37).

Après sa profession (6 novembre 1672), dans sa joie, elle se plaignait de ne point se voir de conformité avec son époux, qu'elle envisageait tout défiguré et déchiré sur le Calvaire (p. 62). Plus tard, son souverain Maître l'avertit qu'elle ne goûterait plus aucune douceur que dans les amertumes du Calvaire (p. 101). A son arrivée à Paray, en 1678, la Mère Greyfié constata que cette religieuse, très discutée de ses compagnes, était bien la véritable épouse du Sauveur crucifié (t. I, 330). Elle-même l'avouait bien auparavant : « Depuis le jour que j'ai eu le bonheur d'être l'épouse d'un Dieu crucifié, je ne me souviens pas d'avoir été sans cette aimable livrée de la croix » (p. 141). « Toutes mes délices, dit-elle vers 1681, n'étaient que de me voir conforme à mon Jésus souffrant » (p. 114). De vives douleurs de tête, suite de deux chocs violents, lui avaient été annoncées par Notre-Seigneur, qui lui avait mis sur la tête une couronne d'épines « en signe, dit-il, de celle qui te sera bientôt donnée par conformité avec moi » (p. 115). Maintes fois elle parle de son désir d'être conforme à son Amour crucifié (p. 150), de son bonheur d'être conforme à son Epoux crucifié (p. 179), des avantages de la conformité avec le cher Maître (p. 244). « Il me presse de l'aimer d'un amour de conformité à sa vie souffrante » (p. 244). « Il n'y a que l'amour qui produit en nous le désir de conformité avec notre souverain Maître » (p. 248). Jésus lui fit connaître, au début de sa vie religieuse, qu'il allait effacer en elle la figure du vieil Adam pour y imprimer la sienne... et que, lorsque cette image serait conforme, il l'attacherait à la Croix (p. 141).

A mesure que sainte Marguerite-Marie avance dans la voie mystique, elle s'applique à Jésus considéré non plus dans la Passion et sur la Croix, mais dans la sainte Eucharistie. Dans sa retraite de 1684, Jésus lui fit entendre que l'ayant destinée à rendre un continuel hommage à son état d'hostie et de victime au très saint Sacrement, elle devait s'immoler par « amour d'adoration, d'anéantissement et de conformité à la vie de mort qu'il a dans la sainte Eucharistie » (p. 196). Dans sa dernière lettre au jeune P. Croiset, le 21 août 1690, elle le prie d'ajouter au livre qu'il achève de composer « une manière de dresser toutes ses intentions au

sacré Cœur de Jésus-Christ pour faire ses actions par conformité avec lui au saint Sacrement de l'autel » (p. 623). « J'unirai toutes mes oraisons, écrit-elle en 1684, à celles que le sacré Cœur de Jésus fait pour nous dans l'hostie » (p. 197). C'est au tabernacle qu'elle trouvait ces « maximes » du sacré Cœur de Notre-Seigneur qui devaient ranimer chez les filles de saint François de Sales la première vigueur de l'esprit de leur sainte vocation (p. 428). Il les avait destinées à rendre un continuel hommage à ce divin Cœur en conformant toute leur vie à ses saintes maximes (p. 555). Leur directoire prescrit aux Visitandines de s'unir avec Dieu pour aider par prières et bons exemples la sainte Eglise et le salut du prochain. « Nos bons exemples, précise sainte Marguerite-Marie, seront de vivre conformément aux saintes maximes et vertus de ce divin Cœur » (p. 407). Au saint Sacrement, Jésus pratique le silence, l'obéissance, l'humilité et la mortification (p. 661). Votre perfection, écrit la sainte à une novice, « consiste toute à conformer votre vie et vos actions aux saintes maximes du sacré Cœur de Jésus, surtout sa douceur, son humilité et sa charité » (p. 667). « Vous ne pouvez rien faire à l'oraison ? Contentez-vous d'offrir celle que ce divin Sauveur fait pour vous au très saint Sacrement de l'autel... Cet aimable Cœur suppléera à tout ce qui pourra manquer de votre part » (p. 498) [6].

Comme c'est Jésus qui vit en nous, « il ne faut plus rien de nous-même, mais il faut que ce divin Cœur de Jésus soit tellement substitué en la place des nôtres que lui seul vive et agisse en nous et pour nous » (p. 472). Il aimera Dieu pour nous, et nous aimerons Dieu en lui et par lui (p. 498). C'est ce « sacré Cœur, dit la sainte, qui vit et agit pour moi, qui aime pour moi, et qui répare tous mes défauts » (p. 730). Laissez-le agir en vous et pour vous en rendant hommage à sa toute-puissance par votre impuissance (p. 385). En 1686, lorsqu'elle peut enfin parler ouvertement du sacré Cœur, elle s'écrie dans une lettre : « Je nous souhaite toutes au sacré Cœur de Notre-Seigneur Jésus-Christ, pour ne plus vivre que de sa vie, n'aimer que par son pur amour, n'agir et pâtir que dans ses saintes intentions » (p. 330). « Il faut faire à son sacré Cœur un entier sacrifice de vous-même, écrit-elle à la supérieure des Visitandines de Moulins en 1684, pour ne plus rien vouloir que par la volonté de cet aimable Cœur, ne rien affectionner que par ses affections » (p. 281).

C'est ainsi qu'elle réalisait la promesse que Jésus lui avait faite après sa confession annuelle en 1674 [7] : « Voici la robe d'innocence dont je revêts ton âme, afin que tu ne vives plus que de la vie d'un Homme-Dieu, c'est-à-dire que tu vives comme ne vivant plus, mais me laisses vivre en toi. Car je suis ta vie, et tu ne vivras plus qu'en moi et par moi, qui veux que tu agisses comme n'agissant plus, que tu me laisses agir et opérer en toi et pour toi, me remettant le soin de tout. Tu ne dois plus avoir de volonté que comme n'en ayant plus, en me laissant vouloir pour toi en tout et partout » (p. 79).

L'auteur de l'*Histoire littéraire du sentiment religieux en France* a montré que l'Eglise de France est redevable au cardinal de Bérulle et à l'Oratoire de cette spiritualité qui a renouvelé l'application des esprits à Jésus-Christ. Les âmes religieuses rencontrent Dieu dans la personne du Verbe incarné, spécialement dans sa vie eucharistique. La même époque a vu restaurer la vertu de religion et le culte suprême d'adoration et de révérence dû à Dieu non pour notre profit spirituel, mais pour sa seule gloire.

IV. — Pour la gloire du Père

Ce « théocentrisme » s'épanouit dans les écrits de sainte Marguerite-Marie, et la dévotion au Sacré Cœur y trouve sa plus complète expression. La gloire de Dieu était le but de sa vie. La gloire de Notre-Seigneur d'abord : elle dit au P. La Colombière, en juin 1675, que Notre-Seigneur ne lui départait ces grâces (c'est le premier entretien où elle parla du sacré Cœur, p. 581) « qu'afin qu'il fût glorifié dans les âmes auxquelles je les distribuerais » (p. 95). Jésus lui avait fait entendre que l'union des cœurs de la dirigée et du directeur, abîmés dans le sien, était toute pour la gloire de son sacré Cœur (p. 94).

Le 21 novembre 1677, Jésus lui rappelait la mission dont il l'avait chargée le 27 décembre 1673 : « A mon imitation, tu agiras et souffriras en silence, sans autre intérêt que la gloire de Dieu dans l'établissement du règne de mon sacré Cœur dans celui des hommes, auxquels je le veux manifester par ton moyen » (p. 87). Indifférente aux plaisirs et aux consolations, elle disait à Jésus : « Faites pour moi ce qui vous glorifiera le plus, sans avoir nul égard à mes intérêts ni satisfactions » (p. 79). Au début de l'autobiographie rédigée en 1686, Notre-Seigneur encourage la sainte à écrire sans crainte, « te promettant, lui dit-il, d'y répandre l'onction de ma grâce, afin que j'en sois glorifié » (p. 35). A la fin de cet ouvrage, parlant des délices spirituelles dont elle était gratifiée, elle s'écrie : « O mon unique Amour, je vous sacrifie tous ces plaisirs. Gardez-les pour ces âmes saintes qui vous en glorifieront plus que moi, qui ne veux que vous seul, tout nu sur la Croix, où je vous veux aimer vous seul pour l'amour de vous-même » (p. 117).

Elle était encore novice lorsque Jésus lui proposa de souffrir toutes les peines que méritaient ses péchés et ceux de la Communauté, afin qu'il fût glorifié de toutes ces âmes. Elle s'offrit dans ce but, assurant que même si ses peines devaient durer

[6] Cf. Guilloré, *Maximes spirituelles pour la conduite des âmes*, L. III, Max. 12. Dans A. Molien, *op. cit.*, I, p. 197.

[7] Les biographes datent ce fait de novembre 1672. Ils suivent le *Mémoire des Contemporaines* (I, 92), qui copie un fragment : « Voici mes résolutions... » (II, 190). Elles ont cru que c'étaient les résolutions de la retraite de profession. Or une rédaction écrite en 1686, dans l'autobiographie, situe cet épisode après une confession annuelle (p. 79) ; la retraite de 1672 est racontée bien avant (p. 67). Un troisième document, p. 178, place encore ce fait après une confession annuelle. Il est rappelé une quatrième fois, p. 574, et placé aussi après une confession générale ; mais cette fois, après avoir revêtu l'âme de sa disciple de la blanche robe, Jésus ouvre *derechef* son Cœur pour en faire le lieu de sa demeure. Or ce Cœur avait été ouvert pour la première fois le 27 décembre 1673 (p. 70). La date de 1674 est confirmée par un passage d'une lettre du 16 mai 1690, p. 612, allusion à la vie d'Homme-Dieu, « paroles que mon divin Maître me fit entendre dans le commencement qu'il m'apprit à connaître son aimable Cœur », donc après la fin de 1673.

jusqu'au jour du jugement, pourvu qu'il fût glorifié, elle en serait contente (p. 128). En 1676, à propos du Jubilé, Jésus se plaignait de son peuple choisi devenu révolté ; alors sainte Marguerite-Marie, s'adressant à son sacré Cœur lui dit : « Mon Seigneur et mon Dieu, il faut que votre miséricorde loge ici toutes ces âmes infidèles, afin qu'elles s'y justifient pour vous glorifier éternellement » (p. 144). « Il me semble, écrivait-elle plus tard, que quand nous ne regardons que Dieu et ne cherchons que sa gloire, nous ne devons rien craindre » (p. 258). « Ce divin Cœur, lisons-nous dans une lettre à la Supérieure de la Visitation de Moulins, veut être le maître absolu du vôtre, afin que vous le fassiez honorer, aimer et glorifier dans votre communauté » (p. 328). « En cette vie mortelle rien ne peut me réjouir que d'y voir aimer, honorer et glorifier ce divin Cœur de mon Seigneur Jésus-Christ », assure-t-elle à son frère Chrysostome (p. 359). « Il aura soin de nous sanctifier à mesure que nous prendrons celui de le glorifier » (p. 335). A son autre frère, curé de village, elle affirme « qu'il n'y a point de plus court chemin pour arriver à la perfection, ni de plus sûr moyen de salut que d'être tout consacré à ce divin Cœur, pour lui rendre tous les hommages d'amour, d'honneur et de louange dont nous sommes capables » (p. 344). Parlant de l'impression d'images du sacré Cœur, en 1687, elle presse l'accomplissement de cette bonne œuvre « pour la gloire qu'elle doit donner au sacré Cœur de Notre-Seigneur Jésus-Christ, par le salut de tant d'âmes que la dévotion à cet aimable Cœur opérera pour ceux qui se consacreront tout à lui pour l'aimer, honorer et glorifier » (p. 346). « Lui procurer toute la gloire, l'amour et la louange qui sera en votre pouvoir, voilà ma bonne Mère, une chose que le divin Cœur demande pour perfectionner et consommer l'œuvre de votre sanctification » (p. 297). C'est en ces termes qu'elle encourage, en 1685, la Mère Saumaise à Dijon. Dieu veut qu'on travaille à faire aimer et honorer son sacré Cœur « sans autre intérêt que celui de sa gloire, par pur amour » (p. 551). « Son Cœur amoureux ne permettra jamais à sa main adorable de rien exécuter à votre égard que pour sa gloire et votre sanctification » (p. 651). Il désire en effet « qu'en nous sanctifiant nous le glorifiions » (p. 556).

Dans son zèle pour la gloire de Dieu, sainte Marguerite-Marie sacrifie tous ses intérêts. « J'accepterais même les peines d'enfer pour le faire régner », écrit-elle en 1689 (p. 464). « Pour cela, j'embrasserais de tout mon cœur les supplices de l'enfer, ôté la privation de l'aimer » (p. 353). Un jour qu'elle priait spécialement pour les cinq compagnes qui la « maltraitaient », comme s'expriment les Sœurs Rosselin et Billet dans leur déposition de 1715 (I, 516 et 521), elle dit à Jésus : « O mon Sauveur ! déchargez plutôt sur moi toute votre colère, et m'effacez du livre de vie, plutôt que de perdre ces âmes qui vous ont coûté si cher ! » (p. 108). Elle s'abandonnait sans cesse à la divine volonté, afin, disait-elle, que Dieu agisse en moi selon l'étendue de son bon plaisir, sans avoir aucun égard à mes satisfactions, soit que je me perde ou que je me sauve, pourvu que j'accomplisse cette aimable volonté » (p. 136). « Oubliant mes intérêts pour n'en avoir que ceux de la gloire de mon Seigneur, je désirais que plutôt mille fois je fusse abîmée aux pieds de Lucifer que de lui servir de temple où il serait déshonoré » (p. 151).

A mesure qu'elle pénètre davantage les « trésors » de ce divin Cœur, le théocentrisme de sa dévotion s'accentue, car elle sait que Jésus « n'a jamais cherché sa propre gloire, mais en tout celle de son Père éternel » (p. 653). Le Sacré Cœur, disait-elle à ses novices, « est toujours comme une victime d'holocauste, immolée et sacrifiée à la gloire de son divin Père pour notre amour » (p. 764). Elle le salue : « O Cœur très haut, délices de la Divinité ! » (p. 783). Elle parle au P. Croiset, en 1689, de cette mer d'amertume où la divine justice a toujours tenu cet adorable Cœur « pour les intérêts de son divin Père » (p. 584).

Considérant le Sacré Cœur comme le Médiateur [8] entre Dieu et les hommes (p. 300), elle va jusqu'à dire : « Il me semble que le grand désir que Notre-Seigneur a que son sacré Cœur soit honoré par quelque hommage particulier, c'est afin de renouveler dans les âmes les effets de sa Rédemption, en faisant de ce sacré Cœur comme un second Médiateur envers Dieu pour les hommes » (p. 321). Ce Médiateur divin que nous imaginons toujours tourné vers les hommes, leur présentant ce Cœur qui les a tant aimés, le voici tourné vers Dieu son Père. Sainte Marguerite-Marie reçoit la consigne de le présenter continuellement à son Père, comme un rempart assuré entre sa justice et les pécheurs : « Tu me dois offrir à mon Père éternel comme l'unique objet de ses complaisances amoureuses, en actions de grâces de la miséricorde qu'il exerce envers les pécheurs » (p. 165). Le Père Eternel lui-même demandait cette offrande : J'ai voulu que... « tu me représentes celui auquel je prends mon bon plaisir, plongé dans la douleur mortelle de son agonie au jardin des Olives, et que continuellement tu me l'offres, t'unissant à lui pour satisfaire à mon juste désir » (p. 181).

De là une série de pratiques où le sacré Cœur nous aide à remplir nos devoirs de religion envers Dieu le Père : s'unir à l'oraison que le sacré Cœur fait pour nous au saint Sacrement ; s'unir, en disant l'office, aux louanges qu'il donne à Dieu son Père en ce divin sacrement (p. 718) ; quand on commet des fautes, prendre dans ce divin Cœur la vertu contraire à notre défaut, pour l'offrir au Père éternel en le priant de nous remettre en grâce avec lui ; considérer ce que fait Jésus au saint Sacrement pour nous conformer à lui, en nous tenant dans son sacré Cœur, selon la différence des exercices, et offrir à Dieu ses saintes dispositions pour suppléer à celles qui nous manquent (p. 720). Unir nos actes d'adoration à celle que le sacré Cœur rend à son Père au saint Sacrement de l'autel (p. 736). Après nous être mis sous la protection de la sainte Vierge, la prier de nous offrir à Jésus-Christ au très saint Sacrement, pour rendre hommage à l'offrande qu'il y fait de lui-même à son Père éternel, unissant nos âmes à la sienne, nos cœurs à son Cœur (p. 740). Le dimanche, entrer dans ce

[8] « L'idée fondamentale... de la tradition oratorienne au XVII^e siècle, c'est l'intime union avec le Verbe incarné, considéré surtout comme prêtre, c'est-à-dire comme adorateur du Père et comme médiateur entre Dieu et les hommes. » P. Adolphe Perraud, *L'Oratoire de France*, 1866, p. 80.

sacré Cœur... pour rendre hommage à la très sainte Trinité, faisant toutes nos actions en esprit d'adoration (p. 727). Lorsque vous voudrez faire oraison, entrez dans ce sacré Cœur comme dans un oratoire, où vous trouverez de quoi rendre à Dieu ce que vous lui devez, en offrant l'oraison de Notre-Seigneur pour suppléer aux défauts de la vôtre, aimant Dieu par l'amour de ce Cœur divin, adorant par ses adorations, louant par ses louanges, et opérant par ses opérations, et voulant par ses volontés (p. 767). Nous pourrons alors dire avec sainte Marguerite-Marie : « J'aime mon Dieu du Cœur de son Fils... Les larmes qu'il a versées de ses yeux sont à moi, car vous me l'avez tout donné, ô Père éternel, et en conséquence je vous offre sa douleur pour suppléer à la mienne » (p. 822).

« Mon Souverain, écrit la sainte au P. Croiset le 15 septembre 1689, veut donner aux chrétiens un nouveau moyen, par cette dévotion, d'aimer Dieu par ce sacré Cœur autant qu'il désire et qu'il mérite » (p. 556). Aussi faut-il développer cette dévotion par tous les moyens, et tout d'abord par la prière. Au milieu de l'année 1680, sainte Marguerite-Marie annonçait à son ancienne supérieure, la Mère Greyfié, qu'une de ses compagnes était devenue la « médiatrice » du sacré Cœur, « pour demander au Père éternel de faire connaître ce sacré Cœur, et au Saint-Esprit de le faire aimer » (p. 323).

Dans sa lettre au P. Croiset du 3 novembre 1689, la première écrite avec toute l'ouverture de cœur qu'il désirait, la sainte remonte du Cœur de Jésus à l'amour incréé, aux « divins trésors du Cœur de Dieu », source des trésors d'amour, de miséricorde, de grâce, de sanctification et de salut que contient le Cœur de Jésus (p. 572). Et c'est le Cœur de Dieu qu'il faut honorer sous la figure du Cœur de chair dessinée sur les images (p. 572).

Les pratiques théocentriques abondent dans toute la vie et toute l'œuvre de sainte Marguerite-Marie, mais particulièrement durant ses dernières années. Dans les écrits faits sur l'ordre de la Mère Saumaise, dès 1673-1676, Notre-Seigneur, à propos du jubilé de 1676, ordonne à sa disciple :

1° « d'offrir au Père éternel les amples satisfactions » de ses souffrances et de sa mort pour que les âmes criminelles « ressuscitant à la grâce, le glorifient éternellement » ;

2° lui offrir les ardeurs de son divin Cœur pour satisfaire à la tiédeur de tant d'âmes lâches de son peuple choisi... afin qu'il en soit aimé éternellement ;

3° offrir la soumission de sa volonté à son Père éternel pour lui demander... l'accomplissement de toutes ses volontés (p. 145).

La même page contient ces paroles de Notre-Seigneur à sa servante : « Ton cœur est comme un autel sacré où rien de souillé ne touche, l'ayant choisi pour offrir à mon Père éternel des sacrifices ardents, pour apaiser sa justice et lui rendre une gloire infinie par l'offrande que tu lui feras de moi-même dans ces sacrifices, y unissant celui de ton être pour honorer le mien. »

A maintes reprises la sainte renouvelle l'offrande de Jésus à son Père. En voici la première formule :

« Mon Dieu, je vous offre votre Fils bien-aimé pour mon action de grâces pour tous les biens que vous me faites ; pour ma demande, mon offrande, pour mon adoration et pour toutes mes résolutons, et enfin je vous l'offre pour mon amour et mon tout. Recevez-le, Père éternel, pour tout ce que vous désirez que je vous rende, puisque je n'ai rien à vous offrir qui ne soit indigne de vous, sinon Celui dont vous me donnez la jouissance avec tant d'amour » (p. 135).

Et elle se prosternait, la face contre terre, offrant Jésus à son Père éternel, « m'abîmant, dit-elle, dans mon néant pour rendre hommage à sa grandeur » (p. 146). Notre-Seigneur avait renouvelé plusieurs fois cette divine leçon. Nous lisons dans la Retraite de 1678 : « Tu m'offriras à mon Père éternel, comme je te l'enseignerai, pour apaiser sa juste colère » (p. 193). C'est un peu auparavant que voyant Dieu irrité contre son « peuple choisi », « dont le cœur étant vide de charité il ne leur reste plus que le nom de religieux », elle en demandait la conversion à Dieu, « lui offrant les mérites de la vie, mort et Passion de son Fils pour satisfaction des injures qu'il avait reçues de nous » (p. 176).

En 1680, sainte Marguerite-Marie écrit à une Visitandine de Moulins : « Dieu est si bon qu'il nous laisse approprier le trésor des vrais pauvres, qui est le sacré Cœur de Jésus... Mettons dans ce sacré Cœur tout le bien que nous pourrons faire avec sa grâce, pour l'échanger avec les siens que nous offrirons au Père éternel en place des nôtres » (p. 232). Dès les premières années de sa vie religieuse, elle avait reçu de Notre-Seigneur l'ordre de communier tous les premiers vendredis de chaque mois pour satisfaire par là, en offrant Jésus à son Père éternel, à sa divine justice, par les mérites de son sacré Cœur, au cas où il se commettrait quelque faute contre la charité (p. 293). A une autre Visitandine de Moulins, en 1690, elle propose cette pratique : « Dites dans chacune de vos actions : Mon Dieu, je vais faire, ou souffrir, cela dans le sacré Cœur de votre divin Fils, et selon ses saintes intentions que je vous offre pour réparer tout ce qu'il y a d'impur et d'imparfait dans les miennes » (p. 498).

« A la fin de l'oraison, disait-elle à ses novices, offrez au Père éternel l'oraison de son Fils pour réparer les défauts de la vôtre » (p. 653, 740, 767). « Pour prendre mon repos, je l'unirai à celui que Jésus prend de toute éternité dans le sein de son Père » (p. 742). « Quand j'aurai reçu ce divin Fils, je l'offrirai à son Père éternel pour mon action de grâces, pour remerciement, louange, adoration et amour » (p. 742). « Offrez au Père éternel tout ce que le sacré Cœur fait au saint Sacrement, pour suppléer à ce que vous voudriez et devriez faire » (p. 721). « Je vous offre, ô Cœur d'amour, à votre Père éternel, pour lui rendre tout ce que je lui dois » (p. 815). « Je m'unis, ô Jésus, à cette offrande divine que vous faites à votre divin Père » (p. 808). Dans une Amende honorable pour les ingratitudes des hommes, la sainte s'écrie : « Recevez, Père éternel, cette amende honorable que je vous en fais, en union de celle que ce sacré Cœur vous en fit sur le Calvaire... et en vue de la prière que ce sacré Cœur vous en fait » (p. 820).

Terminons par cette prière pour la messe, qui a été reproduite dès 1691 par le P. Croiset : « Père éternel, agréez que je vous offre le Cœur de Jésus-Christ votre cher Fils bien-aimé, comme il s'offre lui-même à vous en sacrifice... C'est par lui seul que vous êtes dignement honoré et glorifié » (p. 821).

Faire toutes nos actions dans les dispositions de Jésus-Christ adorant son Père, tel était l'esprit dont le cardinal de Bérulle avait animé l'Oratoire de France. Nous voyons, en sainte Marguerite-Marie combien son influence s'est étendue et est devenue féconde.

V. — Diffusion de la dévotion

Si les principes essentiels de l'école française sont le théocentrisme, la primauté de l'intérieur, l'anéantissement du moi et « l'adhérence » au Verbe incarné [9], il est aisé de constater que sainte Marguerite-Marie s'est approprié le vocabulaire, les idées et les pratiques mises en honneur par le cardinal de Bérulle et ses disciples oratoriens. De plus, sa dévotion est pénétrée des sentiments d'amour qui caractérisent la piété de saint François de Sales et de saint Jean Eudes envers la personne du Verbe incarné, envers son corps, son âme et sa divinité. Sa dévotion au Cœur symbole de l'amour de Jésus fut le couronnement de sa dévotion à la personne du Sauveur, à toute sa vie affective et morale : c'est une dévotion à tout l'intérieur du Christ.

Les premiers disciples de sainte Marguerite-Marie n'ont pas eu d'hésitation sur ce point. Le manuel de la dévotion au sacré Cœur publié en 1694 par les Visitandines de Rouen dit expressément : « Le Sacré Cœur de Jésus est, à proprement parler, l'intérieur de Jésus-Christ, lequel nous est donné pour l'exemplaire des actes et des dispositions de la suprême religion à l'égard de Dieu ; car, sans ce culte intérieur et cette union intime à Jésus, nous n'avons que l'apparence du christianisme. » D'après le P. de Galliffet, formé par le P. La Colombière à Lyon en 1680, l'objet de la dévotion au sacré Cœur n'est pas seulement le Cœur de chair de l'Homme-Dieu avec son amour, mais encore son âme sainte, avec les dons et les grâces qu'elle renferme, les vertus et les affections dont elle est le principe et le siège. Le P. La Colombière lui-même, au début de son *Offrande au Cœur sacré de Jésus-Christ*, en 1677, déclare que « Cette Offrande se fait pour honorer ce divin Cœur, le siège de toutes les vertus, la source de toutes les bénédictions, et la retraite de toutes les âmes saintes. Les principales vertus qu'on prétend honorer en lui sont : un amour très ardent de Dieu son Père, joint à un respect très profond... » (*Œuvres*, VI, 124).

La Sœur Joly, visitandine de Dijon, ne voyait point de difficulté à emprunter au P. Eudes une partie de la messe au Sacré Cœur qu'elle fit chanter en 1689. Le P. de Galliffet, auteur d'un des premiers offices du Sacré Cœur, s'inspira aussi du P. Eudes.

Sainte Marguerite-Marie est donc visiblement l'héritière de toute la pensée religieuse française du XVIIe siècle, depuis Bérulle jusqu'à saint Jean Eudes. Tandis que ces maîtres tombaient dans l'oubli, l'humble visitandine de Paray recevait la mission d'annoncer au monde une dévotion qui, jusqu'à elle, ne dépassait pas un cercle très restreint d'âmes pieuses. Elle y a réussi en nous montrant que la fournaise d'amour du Cœur de Jésus, si elle lance ses flammes les plus vives du côté de Dieu son Père, jette aussi d'ardents rayons vers les hommes pour fondre la glace de leur indifférence et de leur ingratitude. Elle a reçu de Jésus lui-même les pratiques qui devaient concrétiser ce point de vue nouveau : communions, heure sainte, fête. Sa mission fut de répandre les flammes de l'ardente charité du Cœur de Jésus envers les hommes, et d'enrichir l'humanité de ses précieux trésors, qui contiennent les grâces sanctifiantes et salutaires nécessaires pour les retirer de l'abîme de perdition. C'est le 27 décembre 1673 que cette mission lui fut notifiée dans les termes ci-dessus (p. 70). En plus, elle avait personnellement une vocation de victime expiatoire sacrifiée en faveur des cœurs consacrés à Dieu, qui, par leurs manques de charité, irritaient la justice divine. Elle préparait ainsi la réforme du couvent de Paray, et le disposait à devenir enfin le foyer de la dévotion au sacré Cœur. Ceux de Dijon, Semur-en-Auxois, et Moulins l'avaient précédé, sous l'impulsion d'anciennes supérieures de Paray, dont la bonne volonté et le zèle étaient demeurés impuissants dans ce milieu alors réfractaire.

La vocation de victime était la base de la mission de propagandiste chez sainte Marguerite-Marie. Aussi cette mission lui fut-elle rappelée le 21 novembre 1677, après la nuit d'angoisse où elle souffrit en faveur de la charité à rétablir au monastère de Paray. Elle reçut de Jésus l'ordre d'agir et de souffrir en silence, « sans autre intérêt que la gloire de Dieu dans l'établissement du règne de mon sacré Cœur dans celui des hommes, auxquels je le veux manifester par ton moyen » (p. 87). Les sacrifices en faveur de la charité obtinrent peu à peu le résultat désiré, et alors toute l'activité de la sainte s'exerça en vue de la propagation de la dévotion au sacré Cœur. Elle fit preuve, dans cet apostolat, d'une ardeur infatigable, s'exerçant au moyen d'images, de tableaux, de petits livres de dévotion, de prières et consécrations, de lettres ; elle encourageait ses anciennes supérieures, d'autres Visitandines de Dijon et de Moulins, ses frères, le notaire et le curé, les Ursulines de Paray, les Jésuites de Lyon ; pour obtenir l'autorisation d'une messe du sacré Cœur par le Saint-Siège elle voulait faire agir le P. de la Chaise auprès de Louis XIV. Et pour attirer toutes ces âmes à sa chère dévotion, elle multipliait les promesses au nom de Notre-Seigneur. Dès juin 1676, elle reçoit une première assurance de cette protection : « Je te promets que mon Cœur se dilatera pour répandre avec abondance les influences de son divin Amour sur ceux qui lui rendront cet honneur et qui procureront qu'il lui soit rendu » (p. 103). Les apôtres de la dévotion seront particulièrement bénis : « Il promet de grandes récompenses à tous ceux qui s'emploieront à le faire régner » (p. 530). Non seulement Jésus promet le salut éternel à ceux qui honorent l'image de ce sacré Cœur, avec son appui à l'heure de la mort, après les avoir remplis de son ardente charité et les avoir transformés tout en lui, mais il réunira les familles divisées et protègera celles qui seraient en quelque nécessité ; il protègera aussi les communautés religieuses et il en détournera les traits de la divine justice (p. 300, 532).

Au début de 1688, la sainte reçut la « grande promesse » : la grâce de la pénitence finale à tous ceux qui communieront neuf premiers vendredis du mois de suite (p. 397). Ajoutons une foule de promesses particulières faites par Jésus à sa disciple pour elle-même, pour ses supérieures, pour d'autres Visitan-

[9] Bremond, *op. cit.*, III, 514.

dines, pour la Compagnie de Jésus, pour Louis XIV, pour les pécheurs.

On comprend le succès de ce moyen d'apostolat qui pourrait aisément aboutir à de pieuses recettes de salut. Il semble que la sainte avait prévu ce risque, car dans sa lettre du 15 septembre 1689 au P. Croiset, après la promesse de l'asile assuré à l'heure de la mort, elle ajoute : « Mais pour cela, il faut vivre conformément à ses saintes maximes » (p. 550). Une vie intérieure conforme à celle de Jésus lui paraissait plus importante que tout l'appareil extérieur de la dévotion, car elle écrivait à une Visitandine de Lyon : lorsque je vous ai parlé de la dévotion au sacré Cœur de Notre-Seigneur Jésus-Christ, « j'entendais plutôt une dévotion d'une parfaite conformité à ses saintes vertus que non pas de prières seulement » (p. 372).

Ainsi, par le ministère d'une humble Visitandine, cachée dans un couvent de province, Dieu a trouvé le moyen d'attirer à la dévotion au sacré Cœur les foules que, peu auparavant, saint Jean Eudes n'avait pas réussi à entraîner. Mais la dévotion parodienne ne se borne pas à des vues « anthropocentriques » ; elle s'élève à des concepts plus profondément religieux et désintéressés. « Je vous aime, disait à Dieu sainte Marguerite-Marie, non pour les récompenses que vous promettez à ceux qui vous aiment, mais purement pour l'amour de vous-même » (p. 783). Elle parle cent fois de l'amour pur, désintéressé, en termes qui auraient ravi Fénelon. Elle engage une compagne à ne pas s'amuser trop « à goûter les douceurs qui souillent la pureté de l'amour divin ; car qui dit pur amour dit pure souffrance » (p. 685). C'est l'adhérence au Christ dans son état de victime qui était son idéal, longuement réalisé, comme c'était aussi celui de nos grands auteurs spirituels du XVII^e siècle. Les récompenses terrestres n'étaient pour rien dans la piété personnelle et dans le zèle d'apôtre de celle qui aurait accepté les peines de l'enfer pour faire régner le divin Cœur (p. 464). Mais l'événement a montré de quelle habile psychologie relevait la méthode parodienne des promesses.

* *

LES DEUX VIES

Serait-il téméraire d'essayer d'esquisser maintenant une courbe de l'évolution spirituelle de sainte Marguerite-Marie ?

Adonnée dès sa jeunesse à une tendre dévotion envers la Passion de Notre-Seigneur et les Cinq Plaies, elle a vu ensuite son attention attirée spécialement sur le sacré Côté de Jésus et sur la plaie du Côté (p. 127, 143, 166, 176, 190 : ces deux dernières fois en 1674). Le sacré Côté, dont Jésus lui dit, au début de sa vie religieuse (p. 143), de regarder l'ouverture, présente un abîme sans fond, fait par une flèche sans mesure, qui est celle de l'amour. Il faut se perdre dans cet abîme, demeure de tous ceux qui aiment Jésus. Ils y rencontrent deux vies, l'une pour l'âme, l'autre pour le cœur : l'âme s'y purifie et reçoit la vie de la grâce ; le cœur y trouve une fournaise ardente qui ne le laisse plus vivre que d'amour. L'une s'y sanctifie, et l'autre s'y consume.

Il semble qu'on trouve dans cette vision l'explication de la riche dévotion de la sainte, s'adressant à la fois au Cœur-Personne et au Cœur-fournaise d'amour, pour employer les expressions de Bremond. Sainte Marguerite-Marie a su concilier les deux manières d'envisager la dévotion au sacré Cœur : d'un côté, le Cœur symbole de la Personne divine avec toutes ses facultés naturelles et ses vertus surnaturelles, que nous honorons, désireux de conformer notre vie « aux saintes maximes du sacré Cœur de Jésus, surtout sa douceur, son humilité et charité » (p. 667), « à ses maximes et vertus » (p. 720), en vivant « selon ses saintes intentions » (p. 498), « sans rien affectionner que par ses affections » (p. 289), « dans ses saintes dispositions » (p. 720), « en nous unissant à la prière que ce sacré Cœur fait à Dieu » (p. 820). C'est, en somme, une dévotion à la Vie intérieure du Verbe incarné, et le théocentrisme en est de plus en plus accentué dans les dernières années de la sainte.

D'autre part, elle a connu, depuis le 27 décembre 1673, le Cœur « fournaise d'amour », déjà prêché par saint Bernardin de Sienne. C'est au cours de 1674 que Jésus lui enseigne les « secrets » de son Cœur, son amour pour les hommes, et la mission à laquelle il la destinait. En 1674-1676, sa pensée se fixe sur le Cœur-fournaise d'amour qui symbolise l'amour ardent, communiquant ses ardeurs (p. 143, 148) : les cœurs s'y perdent dans les flammes du pur amour (p. 94, 133).

A la retraite de 1684, le sacré Cœur fut encore présenté à sainte Marguerite-Marie comme une fournaise ardente où elle se sentit jetée. Cette fois, elle entendit ces paroles : « Voici le divin purgatoire de mon amour, où il te faut purifier le temps de cette vie purgative ; puis je t'y ferai trouver un séjour de lumière, et ensuite d'union et de transformation » (p. 195). En 1689, elle parle encore du Cœur-fournaise d'amour considéré de la même manière : c'est là que notre cœur de corruption se perd dans les divines flammes du pur amour, et que nous en prenons un nouveau avec lequel nous vivons d'une vie renouvelée ; ce nouveau cœur, c'est celui de Jésus substitué à la place du nôtre avec sa volonté, ses affections, ses pensées, ses désirs, son amour : c'est lui qui vit en nous. Le Cœur-fournaise d'amour est devenu un purgatoire qui prépare à l'union, à la vie nouvelle qui fera de notre âme le séjour du Cœur-Personne, avec ses richesses, c'est-à-dire toute la vie affective et morale de Jésus.

Pour organiser sur cette base l'ensemble et le détail de la vie chrétienne, il suffit de comprendre et de vivre la doctrine oratorienne sur l'intérieur de Jésus, sur les mystères du Verbe incarné. Le Cœur matériel, le cœur de chair, ne sert qu'à fixer l'esprit. L'essentiel est de passer aux sentiments dont l'âme de Jésus a été affectée et dont son Cœur est le symbole. Le rôle de sainte Marguerite-Marie semble avoir été de donner toute son extension à la dévotion au sacré Cœur en préparant le point de vue théocentrique, auquel elle s'est personnellement de plus en plus attachée, par le point de vue anthropocentrique, dont elle fut l'initiatrice et l'infatigable apôtre : l'amour de ce Cœur pour les hommes, dont l'ingratitude exige une réparation, mais dont la fidélité sera royalement récompensée.

Ce dernier point de vue, spécial à Paray, n'est pas toute la dévotion parodienne, mais il a été son grand moyen d'action. Ajoutons-y, pour notre piété

personnelle, l'union au sacré Cœur dans son office de Prêtre suprême, cet « amour très ardent de Dieu son Père, joint à un respect très profond », comme s'exprimait dès 1677 le P. La Colombière. Cette idée n'a pas cessé d'avoir cours à Paray. Nous n'en voulons pour preuve que ces phrases des Statuts d'une Association des Petits Séminaristes du Sacré Cœur érigée en 1943 dans la chapelle de la Visitation de Paray-le-Monial [10] : les séminaristes se proposent :

1° De mieux connaître le Cœur de Jésus dans son amour pour son Père et pour les âmes ; le considérer comme modèle et comme idéal dans leur formation sacerdotale...

... 4° Etudier les bases de la dévotion au sacré Cœur dans l'Evangile.

5° Dans les exercices de piété, s'unir le plus intimement possible au sacré Cœur pour joindre leurs prières aux hommages qu'il rend à son Père, et pour modeler sur ses désirs leurs intentions et leurs dispositions...

Ces jeunes gens s'inspireront ainsi, pour emprunter les termes de sainte Marguerite-Marie, des maximes, des vertus, des affections, des dispositions, des états, des intentions et des volontés de ce divin Cœur, c'est-à-dire de toute sa vie intérieure. Et dans une telle formation, qui doit être l'ambition non seulement des séminaristes, mais des prêtres et de toutes les âmes pieuses, nous ne saurions trouver de meilleur modèle et de guide plus sûr que sainte Marguerite-Marie elle-même.

J. Décréau.

[10] Fondée par feu M. le Chanoine Perraudin, supérieur du Petit Séminaire de Paray-le-Monial (transféré depuis à Semur-en-Brionnais).

QUESTIONS
de science ecclésiastique
CONSULTATIONS DIVERSES

Q. — Un religieux peut-il quitter sa Congrégation et faire retour dans sa famille, pour en être le « soutien », dans un cas tout à fait sérieux ?

Si la chose est possible, quelles seraient les formalités à remplir auprès de la S. C. des Religieux ? Quelle serait, d'autre part, la situation de ce religieux vis-à-vis du diocèse où il se retirerait ?

Le religieux en question pourrait-il, pour simplifier une succession, adopter légalement un enfant ? Y a-t-il, sous ce rapport, incompatibilité de son sacerdoce et de cette paternité légale ?

R. — D'après les termes de la consultation, il s'agit d'un religieux *prêtre*, et apparemment appartenant à un institut de droit *pontifical* (puisqu'il est question d'un recours à la S. C. des Religieux); mais le cas peut se poser pour un religieux faisant partie d'un Institut de droit diocésain.

1° Un religieux peut « quitter » son Institut (qu'il s'agisse d'un Ordre, à vœux solennels, — ou d'une Congrégation, à vœux simples), de trois façons :

a) Pour une *absence* relativement courte, en vertu d'une autorisation du Supérieur, qui s'en tiendra aux limites tracées par les Constitutions et ne donnera cette permission que pour un motif grave ou une cause juste. Pour une sortie qui dépasserait six mois (sauf pour raison d'études), il faudrait une autorisation du Saint-Siège (can. 606).

b) En vertu d'un Indult d'*exclaustration* (ainsi appelé même si le religieux n'est pas « cloîtré » au sens strict), qui autorise le sujet à demeurer *hors de l'Institut* pour un temps déterminé ou indéterminé, sans être soumis à l'autorité des Supérieurs, mais tout en continuant à *faire partie* de l'Institut (can. 638-639).

Jadis l'exclaustration était appelée « sécularisation temporaire » (ou « imparfaite »). En réalité c'est souvent le premier pas vers la sécularisation.

Cet indult peut être accordé par l'Ordinaire dans un Institut de droit diocésain. Il est réservé au Saint-Siège s'il s'agit d'un Institut de droit pontifical, can. 638 [1].

c) Par un indult de *sécularisation*, qui comporte la dispense des vœux de religion et brise tout lien entre le religieux et son Institut (can. 640).

Cet Indult peut être accordé par les *mêmes autorités* que celui d'exclaustration (c'est-à-dire l'Ordinaire ou le Saint-Siège), can. 638 et 640.

2° Il s'agit de voir, dans le cas qui nous est soumis, quel genre de « sortie » permettra au religieux en question « d'aider efficacement ses parents ». Car ce *motif* de soutien familial est reconnu assez facilement (sauf interdiction expresse des Constitutions) comme suffisant pour obtenir soit une permission de s'absenter de l'Institut, soit un indult d'exclaustration. Pour la *sécularisation*, l'indult (surtout s'il faut recourir à Rome) sera plus difficilement obtenu, au moins dans les cas où l'exclaustration pourra suffire.

L'Eglise en effet n'est guère favorable à la sécularisation, dans laquelle elle voit comme une « déchéance » (même si c'est pour rentrer dans le clergé séculier). De là les mesures prises par le Code pour « classer » le religieux, qui, étant dans les ordres majeurs, se fait séculariser (can. 641), et d'autre part pour lui interdire certaines charges ou fonctions dans le clergé séculier (sauf indult apostolique), can. 642.

A moins que le rôle de « soutien de famille » (sur lequel nous ne sommes pas suffisamment renseignés) ne doive durer toute la vie du religieux, nous conseillerions (au moins pour commencer) de demander un indult d'exclaustration. Si la situation se prolongeait, ou si le religieux ne pouvait faire face à ses obligations religieuses en même temps qu'à ses devoirs familiaux, il y aurait lieu de demander (avec raisons à l'appui) la conversion de l'indult d'exclaustration (qu'il soit épiscopal ou pontifical) en indult de sécularisation. Celle-ci pourrait même être demandée *de suite* s'il y avait des motifs praticulièrement graves et impérieux.

3° Quant à la « situation canonique » du religieux sorti de son Institut, elle est précisée très exactement au canon 639, s'il n'est qu'*exclaustré* [2],

[1] D'après la réponse de la Commission d'Interprétation, l'*Ordinaire* dont il est question au can. 638 est *celui du diocèse où habite* le religieux, et non celui du diocèse où se trouve la maison généralice (24 juillet 1939).

[2] La Commission d'interprétation a seulement souligné que si c'est l'Ordinaire qui donne l'indult d'exclaustration, il lui est loisible, d'accorder à l'exclaustré (pour des raisons particulières) l'autorisation de conserver l'habit religieux (12 nov. 1922).

et aux canons 640, 641 et 642, s'il est *sécularisé*. Il suffit de lire le texte, qui se passe de commentaires.

4° Quant à l'*adoption légale d'un enfant* « pour simplifier une succession », elle ne sera certainement pas autorisée par les Supérieurs de l'Institut, si le religieux n'est qu' « exclaustré » : les Constitutions s'y opposeraient sans doute absolument.

Si le religieux a été « sécularisé » et donc rattaché à un diocèse (provisoirement ou définitivement, can. 641), c'est à l'Ordinaire à prendre ses responsabilités. Mais *in casu exposito* nous serions franchement défavorables à une solution affirmative :

a) Sans doute, le Code n'interdit nulle part de façon *explicite* l'adoption légale à ceux qui sont clercs. S'il leur est défendu d'accepter (sans permission de leur Ordinaire) les charges de tuteur ou de curateur, c'est parce que ces fonctions entraînent des gestions de bien et des redditions de compte, can. 139, § 3 : ce qui n'est pas précisément le cas pour l'adoption légale.

b) Mais il est hors de doute que cette prise en charge d'un enfant se range parmi les choses qui sont *aliena a statu clericali* (can. 139, § 1). On sait que le Code interdit aux clercs majeurs même le parrainage, sans une permission « expresse » de leur Ordinaire, can. 766. Il est bien permis de raisonner *a fortiori* à propos de la paternité légale (cfr. can. 20) [3].

c) On ne saurait non plus négliger l'étonnement (voire le scandale, si cette adoption faisait naître le soupçon d'une paternité charnelle) du peuple fidèle, en face d'un procédé aussi insolite, pour obtenir un résultat purement matériel.

d) Si des intérêts *majeurs* de l'enfant étaient en jeu (v. g. s'il s'agissait de le soustraire à un péril spirituel, lui *assurer*, par cet unique moyen, la possession de biens temporels d'une très grande importance), l'Ordinaire devrait examiner la question, et, dans le doute, consulter la S. C. du Concile. Mais, attendu qu'il ne s'agit que de « simplifier » une succession, il n'y a pas lieu d'envisager cette éventualité [4].

A. B.

---

[3] On sait que la *loi civile française* ne met aucun obstacle à l'adoption d'un enfant par un prêtre ou un religieux, attendu que la jurisprudence a admis depuis longtemps la validité légale du mariage des prêtres. (Cassation, 28 nov. 1844). C'était vrai dès avant la séparation de l'Eglise et de l'Etat ; *a fortiori* depuis 1905.

[4] Cfr. dans le même sens, Cimetier, *Consultations*, t. II, n. 382, p. 38.

Nous maintenons cependant la *nuance* apportée à notre refus, nuance qui ne nous paraît pas suffisamment soulignée dans la réponse à laquelle nous nous référons. On notera en effet que pour le parrainage (c. 766) et la gestion des biens d'autrui (c. 139), la prohibition du Code n'est pas *absolue*, mais seulement *conditionnée* (sine Ordinarii licentia).

C'est pourquoi nous ne nous refuserions pas à l'examen de *tous* les cas, *surtout* si, aux yeux du public, il ne s'agit que d'une formalité purement légale, dans le genre de la sécularisation des religieuses en Italie et en France (en 1901 et 1904) ; — sécularisation qui, dans l'intention du Saint-Siège (qui l'avait approuvée et même conseillée), ne devait pas produire d'effets canoniques, mais que beaucoup interprétèrent, — de façon regrettable et dommageable — comme un renvoi dans le « siècle », avec dispense de vœux. (Cfr. Bastien, *Directoire* canonique, 4e éd., n. 616, p. 438, note 1).

Q. — Peut-on admettre qu'en France le *privilège du for* (can. 120, § 1) soit aboli par la coutume ?

Plusieurs « jugements » intervenus depuis 1944 semblent le montrer. Les évêques eux-mêmes seraient-ils moins à l'abri de certains procédés de l'autorité civile que leurs collègues d'Europe centrale ?

A lire Génicot-Salsmans, t. II, n. 3, les sanctions du can. 2341 ne vaudraient pas pour la Belgique, ni sans doute pour la France ?...

R. — C'est un fait que malgré toutes les convenances qui militent en sa faveur, malgré les décisions catégoriques du concile de Trente (sess. XXIII, *de Reform*, c. 6 ; sess. XXIV, *de Ref.*, c. 20) et leur rappel dans la condamnation portée par le *Syllabus* (n. 31), le *privilège du for* (inscrit dans le droit au can. 120) n'est plus appliqué strictement dans nombre de pays, depuis un siècle environ. Le canon 120 prévoit d'ailleurs des *dérogations locales*.

On notera que ce privilège, — bien que fondé sur le droit divin naturel et positif, — est, dans son institution et ses déterminations, une faveur de droit ecclésiastique. C'est pourquoi il est sujet à variations et peut-être atteint par la coutume légitimement prescrite, can. 27.

Des concordats conclus au XIXe avec l'Autriche (1855) et le Würtemberg (1857) avaient consacré l'abandon au moins partiel de ce privilège dans ces pays. Dans beaucoup d'autres pays une coutume contraire était arrivée à un résultat analogue.

A la suite d'incidents regrettables qui avaient eu pour effet la citation de prélats français et italiens devant une juridiction civile pour y répondre d'actes de leur ministère, le pape Pie X publia, le 9 octobre 1911, son *Motu proprio* « QUANTAVIS DILIGENTIA » qui frappait d'une excommunication réservée au Saint-Siège, les personnes publiques ou privées qui, sans autorisation préalable, citaient un clerc devant un tribunal séculier. Ce document ayant causé un certain émoi, la Secrétairerie d'Etat répondit que le *motu proprio* n'était applicable « qu'aux pays où l'ancien privilège de juridiction existe encore pour les ecclésiastiques ». L'Allemagne était formellement exceptée. Pour la Belgique, il était dit que ce privilège y « *est abrogé par une pratique constante et contraire plus que séculaire* ». Il en allait de même pour la France, sans que la chose fut dite explicitement.

Mais, de l'avis de l'ensemble des canonistes, le privilège n'est pas aboli pour les *évêques* et les dignitaires au dessus d'eux. Les poursuites engagées contre les évêques en France furent assez rares pour qu'on ne puisse invoquer une « pratique constante » à l'encontre du privilège. De fait, même depuis 1944, aucun évêque français ne fut inquiété judiciairement.

On peut donc dire que les prélats et hauts dignitaires de notre pays sont encore protégés par les sanctions prévues au canon 2341. Même s'il s'agit de prêtres ou clercs qui ne bénéficient plus de privilège du for, il demeure inadmissible qu'un laïc catholique les cite en justice sans avertir préalablement l'autorité épiscopale. Mais un manque de déférence sur ce point ne tombe pas sous les pénalités qui sont prévues contre les violateurs du privilège. Il en irait autrement si c'était un clerc qui citât devant le juge laïc une personne privilégiée ; la coutume contraire n'existant pas sur ce point, le clerc encourrait *ipso facto* la suspense *ab officio*

(réservée à l'Ordinaire), prévue au canon 2341.

On notera par ailleurs, à propos des peines *latæ sententiæ* statuées dans ce canon :

1° Que le « plaignant » (à moins qu'il ne se porte *partie civile*) ou le « dénonciateur » d'une personne privilégiée ne réalise pas le délit défini par l'expression *trahit ad judicem laïcum ;* donc il ne tombe pas sous les peines prévues ; le véritable *actor* (demandeur) en ce cas c'est le *ministère public.*

2° Le canon 2341 faisant usage de l'expression *ausus fuerit,* il s'ensuit que « toute diminution d'imputabilité excuse des peines *latæ sententiæ* » (can. 2229, § 2). Il conviendra d'étendre le bénéfice de cette indulgence aux magistrats qui, obligés de par leurs fonctions d'appliquer les lois de leur pays, devront être considérés dans beaucoup de cas, sinon comme exempts de fautes, du moins comme à l'abri de censure.

Il en irait autrement de ceux qui violent le privilège du « canon » (*violentas manus injiciunt,* can. 2343), ou empêchent l'exercice de la juridiction ecclésiastique (can. 2334, n. 2) ; par suite de l'absence des mots *præsumpserit, ausus fuerit, temerarie,* etc., dans la loi pénale, la crainte, même grave, n'excuse par des peines *latæ sententiæ,* si le délit « tourne au mépris de l'autorité ecclésiastique » (can. 2229, § 3, 3°). C'est ainsi que l'incarcération de Mgr Stepinac, archevêque de Zagreb, à la suite d'un jugement inique, valut à ses auteurs l'application intégrale des peines. (Déclaration de la S. C. du Concile, 14 oct. 1946 — *Acta A. S.,* t. XXXVIII, p. 401).

A. B.

L'« AMI DU CLERGÉ » ET LES LIVRES

COMPTES RENDUS BIBLIOGRAPHIQUES

G. BARDY. — **La question des langues dans l'Eglise ancienne.** T. I. — In-8 de 296 p., (Coll. « Etudes de Théologie historique »). — Paris, Beauchesne, 1948.

Dès le premier jour de la fondation de l'Eglise, la question des langues s'est posée, la nouvelle société religieuse devant s'étendre à toutes les nations sans distinction d'idiome. M. Bardy, dont l'érudition est universellement connue et appréciée, avait en main tous les moyens de traiter avec bonheur cette question très vaste, et il y a parfaitement réussi. Il nous conduit avec aisance au delà des faits purement linguistiques, jusqu'à leurs conséquences importantes pour la vie de l'Eglise. Il touche ainsi à la diffusion de l'Evangile et de la religion chrétienne, aux textes liturgiques, aux versions de l'Ecriture et des ouvrages de science religieuse, aux controverses doctrinales et aux hérésies, aux civilisations diverses, à la culture intellectuelle, à l'origine ethnique des fidèles, aux tendances séparatistes, aux relations entre les diverses parties de l'Eglise, voire à son gouvernement. A le lire, on pressent le rôle essentiel que jouera le facteur linguistique dans la marche vers le schisme et sa consommation.

L'ouvrage intéressera tous ceux qui étudient l'histoire ancienne de l'Eglise, et qui, soucieux de ne pas s'enfermer dans l'étude des faits extérieurs, veulent saisir certains mobiles profonds de réactions durables. L'auteur procède d'abord par analyses détaillées et méthodiques, et ne néglige pas de terminer chacun des chapitres par des conclusions d'ensemble.

Ce tome Ier s'arrête à la fin du IVe siècle : « s'il plaît à Dieu », un second nous amènera au règne de Justinien, époque à laquelle le schisme byzantin est déjà virtuellement accompli. Nous ne pouvons que désirer vivement la publication prochaine de ce 2e vol. d'un ouvrage dont l'intérêt et la qualité nous font d'autant plus regretter des coquilles ou d'autres anomalies typographiques relativement nombreuses.

Marie-Thérèse REYLAC. — **Envolée vers les sommets. Notes de spiritualité.** — In-12 de 160 p., 200 f. — Paris, Lethielleux, 1949.

L'inspiration et l'influence de l'abbé Marc, auteur des *Pages d'Evangile,* de *L'élite,* etc. anime cet ouvrage, dû à la plume de l'une des personnes qui se mirent sous sa direction.

Elle n'avait trouvé dans sa famille aucun soutien pour sa vie de piété, au contraire. Elle avait vécu pendant une dizaine d'années dans le dévouement extérieur, mais dans l'aridité intérieure, et dans une dangereuse indifférence. Tout changea quand elle eût rencontré son guide.

Ces étapes sont rappelées assez brièvement. L'essentiel du livre consiste dans des notes prises au jour le jour, notamment à la suite de ses oraisons (le conseil qu'elle reçut de méditer la plume à la main ne doit être donné que très rarement et à bon escient). Il s'agit d'une âme que la maladie a condamnée au célibat dans le monde, qui se dévoue ardemment aux œuvres de sa paroisse, et qui puise dans la liturgie telle qu'elle se déroule dans son *église paroissiale* tous les aliments de sa vie intérieure. Et cette vie est vraiment montée vers les sommets de la spiritualité la plus haute, la plus désintéressée, acceptant dans le calme et la confiance toutes les épreuves, y compris la monotonie des jours. Une sorte d'enthousiasme sacré anime cette piété, qui s'exprime en une langue singulièrement riche et variée, où les formules aux résonances infinies se rencontrent par centaines.

Avant de répandre largement ce chef-d'œuvre parmi leurs paroissiennes, nos confrères auront avantage, croyons-nous, à le lire pour eux-mêmes, ne serait-ce que pour y contempler l'idéal sacerdotal tel que se le représente une âme très pure qui consacre à la sanctification des prêtres et au succès de leur apostolat les plus méritoires de ses prières et de ses sacrifices.

S. ALFONSO-MARIA DE LIGUORI. — **Pratica del Confessore per ben esercitare il suo ministero.** — Edizione critico-pratica a cura del Can. G. Pistoni. — In-8 de 325 p. — Modena, Typ. « Immacolata Concezione », 1949.

C'est en italien que S. Alphonse a écrit et publié sa *Praxis Confessarii,* traduite ensuite en latin par une autre main avec son approbation. M. P. nous donne une édition critique du texte original, dont le manuscrit n'a pas été retrouvé. Il accompagne cette publication de notes nombreuses et importantes, dont le but est d'indiquer les modifications survenues depuis deux siècles dans la législation canonique. Il n'a pas tenu compte des opinions d'école qui se sont opposées depuis lors aux vues de S. Alph., l'Eglise par la voix des Papes affirmant que le saint Docteur reste un guide sûr ; mais il a rapproché du texte du présent ouvrage les passages parallèles des autres œuvres alphonsiennes. Ainsi présenté et rajeuni la *Pratica* continuera de rendre de précieux services aux théologiens et aux pasteurs d'âmes.

R. P. Théodoric Paré, O. F. M. — **La prière des Psaumes.** — In-8 de 700 p. — Montréal (Canada) ; aux Edit. Franciscaines, 2080, rue Dorchester Ouest. 1949.

Cet ouvrage est une traduction commentée du Psautier et des Cantiques du Bréviaire, faite sur le texte latin de l'Institut Biblique. On y trouve dans chaque page sur deux colonnes en regard : 1° le latin, avec (comme dans le Bréviaire) la médiante marquée d'un astérique ; le n° du verset de la Vulgate clémentine est laissé à sa place, même si celle-ci se trouve au milieu d'un verset liturgique ; 2° une traduction française, très rarement paraphrasée. Les titres de l'hébreu sont omis. Les divisions logiques ou strophiques de chaque psaume sont distinguées par un n° et un titre. L'ordre suivi est l'ordre numérique des 150 psaumes tel qu'on le trouve dans la Vulgate et non l'ordre liturgique qui répartit les psaumes et leurs coupures entre les différentes Heures de l'Office ; rien ici n'indique où se placent ces coupures.

L'auteur a délibérément « laissé de côté toutes les questions de critique textuelle et même d'exégèse ». Aider à une récitation *pieuse* du Bréviaire : tel est son but. Pour cela il fait précéder chaque psaume d'une *Note historique* (auteur, classe littéraire, division. etc.) et le fait suivre d'un *Enseignement* où les leçons morales et surnaturelles sont déduites du sens littéral.

Ce livre servira, non de base pour une étude, mais de lecture spirituelle préparant à une bonne récitation du saint office.

Chan. J. Biard. — **Les sept transfixions de Notre-Dame.** — In-12 de 154 p., 195 f. — Paris et Tournai, Casterman, 1948.

Admirateur passionné de Claudel, M. B. s'est inspiré de l'ouvrage du poète *L'Epée et le Miroir* pour écrire lui-même avec un louable souci de la forme le présent volume. Nos confrères pourront recommander ce livre aux fidèles, surtout aux cercles où (comme ici) le poète est salué du titre, jusqu'ici réservé à Dante, d'*Altissime ;* ils le liront eux-mêmes avec plaisir ; mais malgré quelques discrètes invites, ils ne l'utiliseront en lecture publique que dans des réunions d'œuvres ou cercles d'études ; car la chaire chrétienne demande plus de simplicité et aussi (nous visons ici surtout les citations) plus de clarté, voire d'exactitude, dans la prédication du mystère de la Croix du Christ et des souffrances de sa Mère.

L. Cristiani. — **La Vierge Marie, votre Mère.** — In-16 de 182 p., 110 f. franco. — Commandes à Mme Gasparini, 44, rue Racine, Villeurbanne, Rhône (c. c. p. Lyon 878.32).

M. C. a publié, en 1934, *La Vierge Marie et les Evangiles,* ouvrage qui fut très rapidement épuisé. Le trait dominant de ce premier travail (complément aux trois vol. de *Jésus-Christ, Fils de Dieu, Sauveur)* était la finesse de l'analyse théologique et psychologique. Le nouvel ouvrage n'est pas une réédition du premier. Il retrace, dans l'ordre chronologique, les événements de la vie de Marie en prenant pour base le texte même des Evangiles, sauf dans le Xe et dernier chapitre qui traite des « dernières années et de la mort de la Vierge ». S'attachant ainsi à l'histoire, le récit est plus concret, plus adapté aux goûts et aux besoins spirituels des âmes. Le style est sobre, familier, pieux ; la lecture en est facile autant qu'édifiante. En cette année mariale, nos confrères en recommanderont la méditation pour les âmes pieuses et la lecture en commun dans les foyers chrétiens.

M.-A. Genevois, dominicain. — **L'Ordre laïc de Saint Dominique.** — In-8 carré de 140 p. — Bordeaux, Couvent des Dominicains, 205, rue St-Genès. 1948.

Le P. G., promoteur provincial du Tiers-Ordre dominicain de la Province de Toulouse, publie chaque mois dans « La Vie Dominicaine » quelques pages spécialement destinées aux Tertiaires. Il a réuni vingt-et-un de ces articles dans cette brochure.

Sans faux-fuyants, il y aborde les questions les plus actuelles : la nature canonique du T. O., ses rapports avec les instituts séculiers, avec l'action catholique, les exigences de la Règle notamment sur l'oraison, les relations à établir avec la paroisse, les obligations du foyer chrétien, etc. Les sujets un peu disparates trouvent leur unité dans l'esprit qui les anime. Ils sont choisis pour leur utilité pratique immédiate, non en vue de réaliser une synthèse complète ; cet ouvrage ne sera du reste que le premier d'une série analogue.

Le R. P. ne va pas proposer à d'autres de faire leur *mea culpa :* il se frappe la poitrine et celle de ses Tertiaires, et n'hésite pas à leur dire quelques vérités assez dures à entendre. Mais c'est son mérite ; et auprès des âmes loyales, c'est la garantie d'un plein succès.

Ajoutons que d'autres Tiers-Ordres et d'autres groupements de piété et d'action apostolique auraient beaucoup à prendre, avec les adaptations nécessaires, dans ces fortes pages. A ce titre, nous tenons à le signaler.

Du Confucianisme au Catholicisme, par Jean Ching Hsiung Wu. — In-12 de 45 p., 50 f. — Rome, Université Grégorienne, 1948.

L'auteur est actuellement ambassadeur de Chine près du Saint-Siège. Né en Chine en 1899, il étudia aux Universités de Michigan (Etats-Unis), de Paris et de Berlin. Docteur en droit, il a rédigé l'actuelle constitution républicaine de la Chine du Sud. Parti de Confucius, puis de Lao Tseu, à qui il a gardé une admiration reconnaissante, il passa par Bergson, par Gœthe, et après une crise qui touchait à la révolte contre Dieu, il arriva, grâce à Newman, à Papini, à Dante, à Ste Thérèse de Lisieux, jusqu'à l'Evangile de Jésus et à l'Eglise catholique.

Il a raconté lui-même, dans une conférence prononcée en français à la Grégorienne les étapes émouvantes de sa longue marche vers le Christ. C'est ce récit sincère qu'on lira dans la brochure ci-dessus, préfacée par le R. P. Boyer, S. J.

Louis de Gonzague Martin, A. A. — **Saint Martin, évêque de Tours** (Coll. « Les Saints de France »). — In-8 de 125 p., 60 f. — Paris, Bonne Presse.

Géant de l'apostolat, Martin, l' « Apôtre des Gaules », vivait dans un temps où il y avait tout à faire. La Gaule était païenne. Martin y introduit le monachisme, crée paroisses et diocèses, missionne à travers les campagnes, rayonne par ses vertus, sa parole, ses miracles. Ligugé devient une pépinière de prêtres où tout l'enseignement est la Bible lue, méditée, commentée ; Marmoutier de même. S. Martin est la règle vivante. Devenu évêque, il continue sa vie monacale. Chez les « pagani » des campagnes, il parle et il agit et il réussit à convertir les lieux de dévotion païens en sources de vie chrétienne, visite les seigneurs ruraux et la grâce aide miraculeusement ses efforts. Il étend son action jusqu'en Auvergne, dans la vallée du Rhône, au midi et au nord et au-delà de Paris. Son action posthume n'est pas la moins glorieuse.

Alb. Garreau. — **Le saint volant, Saint Joseph de Cupertino.** — In-12 de 128 p., 150 f. — Paris, La Colombe, 1949.

Avec ce 4e volume la Collection *Ferveur,* qui offrait à ses lecteurs, sans périodicité, des volumes dont chacun contenait la vie d'un seul saint (sainte Jeanne d'Arc, le saint Curé d'Ars, saint François d'Assise), devient une publication qui s'annonce comme bimestrielle, porte la date de février 1949, et prend en effet l'allure d'une revue (abonnement annuel : 825 f.).

Donc, ce vol. contient d'abord une vie de S. Joseph de Cupertino (1603-1663) toute remplie de miracles et notamment de faits de lévitation, d'où le nom de « saint volant » qui lui a été donné. M. G. les raconte avec beaucoup de détails et en examine la portée apologétique dans une note d'allure générale qui dépend pour une bonne part du volume de Leroy sur